UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

DELIBERATION n° 2023-19

relative à la demande d'accréditation pour l'ouverture du second cycle de médecine

Point inscrit à l'ordre du jour n° 3

Conseil d'administration du 11 mai 2023

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 612-2, L. 612-3, L. 613-1, L. 712-3 et L. 712-6-1 I ;
Vu le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu les arrêtés du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu l'avis du Conseil académique en date du 04 mai 2023 ;
Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 09 mai 2023

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **approuvent la demande d'accréditation pour l'ouverture du second cycle de médecine.**

Le dossier est annexé.

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				32		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	26	contre	4	abstention(s)	2

Fait à Saint-Denis le **22 mai 2023**
Le Président de l'Université de La Réunion

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION DAJI

Professeur Frédéric MIRANVILLE

Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités, le 23 MAI 2023

Publié au *Recueil des actes administratifs*, le 23 MAI 2023

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION D'UNE FORMATION EN SANTÉ

PLAN

I - UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION page 1

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION page 1

III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PÉDAGOGIQUE page 1

IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNÉE page 3

V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION page 4

VI - NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE DE LA FORMATION page 7

VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE DE PILOTAGE page 7

VIII - PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE page 8

IX- ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS page 9

- **IX-1- Calendrier Général** page 9
- **IX-2- Calendrier spécifique** page 11
  - **IX-2-1 les UE d'enseignements théoriques** page 11
    - **IX-2-1-1 Le contenu** page 11
    - **IX-2-1-2 Modalités de contrôle des connaissances** page 12
  - **IX-2-2 les Stages** page 16
  - **IX-2-3 les ECOS et la SIMULATION** page 18
  - **IX-2-4 le Parcours** page 20

X - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT OU L'UFR page 22

XI - DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS page 22

XII - PARTENARIAT MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS page 22

XIII - AVIS DES INSTANCES page 23

ANNEXE I Zone des offres insuffisantes d'accès au soins à La Réunion page 24
ANNEXE II Référentiels pour les enseignants page 28
ANNEXES III Modalité d'affectation des étudiants page 29
ANNEXES IV Modalités financières page 31
ANNEXES V Répartition des Items du DFASM page 32
ANNEXES VI Modules d'enseignements des stages page 38
ANNEXES VII Les terrains de stage page 39
ANNEXES VIII Calendrier de l'alternance des stages et des enseignements page 43
ANNEXES IX Livret de l'étudiant à La Réunion page 44
ANNEXES X Le parcours Universitaire au cours du 1er et 2ème cycle à La Réunion page 51

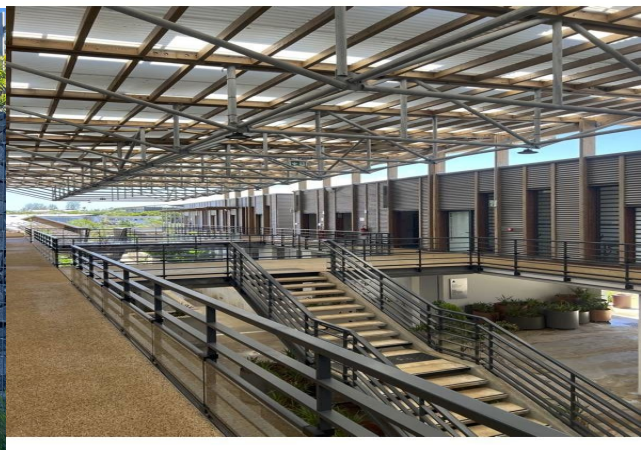

I - UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION

Université de La Réunion, 15 Avenue René Cassin, Sainte-Clotilde 97715, Cedex 9, La Réunion
UFR Santé, 77 Ave. du Dr Jean Marie Dambreville, Saint Pierre 97410, La Réunion

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

III - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/ PROJET PÉDAGOGIQUE

L'Île de La Réunion compte environ 868 800 habitants (Janvier 2022). Sa population est caractérisée par sa **jeunesse** : 32% de la population a moins de 20 ans en 2014 (métropole : 24%) et 14,5% de la population a 60 ans ou plus (métropole : 24,4 %). Elle connaît une **croissance soutenue** (+1% par an, en moyenne, entre 2007 et 2012). Avec plus d'un million d'habitants à l'horizon 2040, La Réunion va connaître une accélération de son vieillissement (un quart de la population aura alors plus de 60 ans). **Le taux de chômage est important** (26,8% en moyenne en 2014), 1 habitant sur 3 bénéficie de la CMU-C et 36% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (14% en métropole).

L'UFR Santé, créée en 2012, est la plus jeune faculté de Santé de France. Elle est la seule structure publique française de formation en santé sur la zone Océan Indien.
Le Centre Hospitalier Régional de La Réunion issu de la fusion du CH Félix Guyon au Nord et du Groupe Hospitalier Sud Réunion au Sud, a été créé en 2011. La convention signée entre la faculté de santé et le CHR de La Réunion a permis de voir naître le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de la Réunion en 2012. L'UFR, avec le CHU, met en œuvre plusieurs de ses missions dont celle d'enseignement. Des équipes de recherche lui sont également rattachées : deux UMR (PIMIT « processus infectieux en milieu Insulaire Tropical » et DéTROI (Diabète athérosclérose Thérapies Réunion Océan Indien ») et deux laboratoires universitaires (EPI « Études Pharmaco-Immunologie » et CEPOI « Centres d'Études Périnatales de l'Océan Indien »).

La faculté de Santé compte aujourd'hui plus de 2000 étudiants, répartis dans des formations de 1er cycle (licences, diplôme de formation générale en sciences médicales, en sciences maïeutiques…), des formations de 2ème cycle type master (master Biologie Santé, formation approfondie en sciences maïeutiques) et des formations de 3ème cycle des études médicales (internat). Dans le cadre de l'universitarisation et par conventions entre la Région Réunion, l'Université de la Réunion, le CHU de La Réunion, le CHG de Mayotte, le groupement de Coopération Sanitaire Réunion-Mayotte, l'Association Saint-François d'Assises, l'UFR Santé prend une part active dans la formation en maïeutique (délivrance du diplôme d'Etat) et des

formations paramédicales, en vue de la délivrance du grade universitaire pour les diplômes d'Etat suivants : Diplôme d'Etat d'infirmier conférant le grade de licence, Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste conférant le grade de master, Diplôme d'Etat d'ergothérapeute conférant le grade de licence, Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute conférant le grade de master.

La santé s'intègre pleinement au sein du contrat quinquennal de l'Université de La Réunion, tout particulièrement dans son *axe 1 visant à développer une offre de formation favorisant la réussite de l'ensemble des publics accueillis par l'Université de La Réunion et adaptée à son territoire :* « *…un axe fort du contrat sera la poursuite du développement de la filière Santé, qui répond à une attente forte au niveau du territoire et de la zone océan Indien, en matière de formation de médecins et de professionnels de santé de haut-niveau. Après le premier cycle et le troisième cycle, l'établissement portera avec son UFR Santé la mise en place progressive du 2ème cycle, afin de disposer de l'ensemble du cursus de Santé*. »

La création du deuxième cycle des études médicales constitue un levier majeur :

- pour accroître l'attractivité du CHU et de l'UFR Santé de la Réunion dans la zone Océan Indien
- pour mieux répondre aux besoins spécifiques en santé avec des professionnels issus de ce territoire.
- pour faciliter le parcours professionnel des étudiants Réunionnais et de la zone Océan Indien, actuellement contraints de se rendre en métropole pendant trois ans pour poursuivre leur formation : la perspective d'un deuxième cycle en métropole constitue un frein supplémentaire pour les néobacheliers à débuter un cursus médical et une contrainte inéquitable par rapport aux étudiants métropolitains pour les étudiants en fin de premier cycle sur le plan personnel et socio-économique.
- pour accompagner les étudiants tout au long de leur cursus et dans leur projet d'installation dans les zones dépourvues de professionnels de santé à La Réunion et Mayotte : le contrat d'engagement de service public (CESP), jusqu'ici accessible aux seuls internes pourra ainsi être proposé aux étudiants dès le second cycle.

Décret n° 2020-268 du 17 mars 2020 relatif au contrat d'engagement de service public prévu à l'article L. 632-6 du code de l'éducation
Arrêté du 21 avril 2022 fixant le nombre de contrats d'engagement de service public pouvant être signés par les étudiants de deuxième et de troisième cycles des études de médecine et d'odontologie et par les praticiens à diplômes étrangers hors Union européenne autorisés à poursuivre un parcours de consolidation des compétences au titre de l'année universitaire 2021-2022
Arrêté n°164 ARS/2022 portant détermination des zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, concernant la profession médicale pour La Réunion. (**ANNEXE I)**

Avec le soutien de l'Université, de l'ARS, des collectivités locales, ainsi que de la Conférence des Doyens de Médecine, suite aux annonces d'ouverture de Madame La Ministre Frédérique Vidal lors de la signature du contrat quinquennal de l'Université en novembre 2021, puis de Madame La Ministre déléguée Agnès Firmin Le Bodo en septembre 2022, l'UFR Santé de La Réunion a formulé la demande d'ouvrir un deuxième cycle d'Etudes de Médecine à partir de septembre 2023 pour délivrer le diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM) à l'issue de l'année universitaire 2025-2026, et ainsi de disposer d'une **faculté de santé de plein exercice.**

La mise en place de ce deuxième cycle s'intègre dans un contexte de réforme pédagogique importante et structurante : au paradigme d'enseignement succède celui d'apprentissage, permettant, sur un socle de connaissances, d'acquérir progressivement les compétences utiles à l'exercice du futur professionnel de santé : en découle la nécessité de proposer une approche par compétence, de lier connaissances biomédicales et connaissances cliniques, de trier les connaissances utiles au développement des compétences et prioritairement mobilisables en milieu professionnel et de valoriser la capacité des étudiants à analyser et résoudre des problèmes cliniques. Les enseignants de notre Faculté de Santé utilisent d'ores et déjà une méthode de pédagogie active, en définissant mieux les objectifs d'apprentissage, en favorisant la participation des étudiants et les interactions entre eux pendant les enseignements, en tenant compte des connaissances acquises.

Ces modalités modernes d'apprentissage permettront un accès au troisième cycle (qui auparavant n'était basé que sur un contrôle classant des connaissances) *via* un "matching" intégrant le contrôle des connaissances (Epreuves Dématérialisées Nationales EDN - arrêté du 21 décembre 2021), mais aussi le parcours de l'étudiant ainsi que la mise en situation *via* les

Examens Cliniques Objectifs et Structurés (ECOS) évaluatifs nationaux. Ces derniers, permettant d'apprécier le raisonnement, le comportement et la capacité à communiquer, seront préparés tout au long du deuxième cycle.
A La Réunion, dans le cadre de l'ouverture du second cycle, la préparation des étudiants aux ECOS a débuté dès le DFGSM3 à raison de 2 stations en février 2023 et 3 stations en juin 2023.
Que ce soit en stage ou lors des ECOS, toutes les "situations de départ" (356 items) seront travaillées au cours du second cycle. Les évaluations utiliseront la docimologie recommandée actuellement et proposée pour l'EDN (cf infra IX-2-1-1)

La réalisation selon les normes recommandées des ECOS nationaux, notamment le lieu de passage (La Réunion ou métropole ?) est en cours de discussion entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la conférence des Doyens de Médecine et l'association nationale des étudiants de médecine de France (ANEMF).

Malgré la professionnalisation progressive, force est de constater que les formations en santé restent encore très sectorisées. Une plateforme de formation multi/inter-disciplinaire et multi/inter-professionnelle de près de 4000 m2, accolée au nouveau campus santé, est en cours de construction : outre la simulation en santé, ces nouveaux locaux, disponibles dès 2026, favoriseront l'interdisciplinarité et permettront la création de séquences pédagogiques utilisant la réalité virtuelle, le théâtre forum et la mise en place d'une école chirurgicale.

Un comité de pilotage "Formation" qui regroupe toutes les forces de formations de la faculté de Santé et du CHU de la Réunion est en place depuis la certification Qualiopi du CHU de La Réunion en 2022. Ce comité de pilotage permet aujourd'hui de fédérer les acteurs de la formation continue et de la formation initiale autour d'une logique multiprofessionnelle des parcours pédagogiques. Des formations de formateurs selon le référentiel proposé par la réforme ont été amorcées à destination de l'ensemble des enseignants, qui ne sont pas tous des hospitalo-universitaires (**ANNEXE II)**

IV - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNÉE

En 2019-2020, le numerus clausus à l'UFR Santé de La Réunion était de 110 étudiants en médecine. En 2020-2021, sous l'impulsion du MESRI et dans le cadre de la mise en place des nouvelles modalités d'accès aux études médicales (R1C), avec l'accompagnement de la Région Réunion, argumenté par l'écart de taux de réussite moyen entre la Réunion et les autres UFR, et le soutien de l'ARS pour mieux répondre aux besoins du territoire, les Capacités d'Accueil en Santé ont été significativement augmentées, passant à 175 en médecine. Compte tenu de la démographie médicale et des besoins du territoire, il a été validé par l'ARS de La Réunion dans le cadre de l'objectif pluriannuel de La Réunion, que ce chiffre de 175 soit maintenu sur les années suivantes.

Jusqu'en 2022, les étudiants de DFGSM3 poursuivaient leur cursus en deuxième cycle en métropole au sein d'une trentaine d'UFR dans le cadre de conventions établies sur une base totale de 142 places. Si la poursuite d'études en métropole peut être maintenue pour ces 142 étudiants, l'augmentation des effectifs argumente la création du deuxième cycle Réunionnais.

Il est ainsi proposé, dans une première phase, de permettre cet accès au deuxième cycle à l'UFR Santé de La Réunion non pas à l'ensemble de la promotion de DFGSM3 mais au différentiel entre l'effectif de la promotion de DFGSM3 admis à poursuivre les études en DFASM1 (autour de 180) et le nombre de places disponibles en métropole (142) *via* la reconduction des conventions antérieures avec les UFR métropolitaines.

Pour l'année universitaire 2023/2024, il a été voté 42 places d'accueil en DFASM1 lors du Conseil d'UFR du 16/02/2023.

Ce chiffre a vocation à être réévalué chaque année en fonction de la taille de la promotion et du remplissage effectif de l'année précédente. La capacité d'accueil en DFASM1 sera votée également en CFVU et en CA de l'Université de La Réunion. Les demandes de dérogations pour poursuivre le cursus à La Réunion seront examinées par une commission ad hoc . Pour les années universitaires 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026, l'effectif accueilli n DFASM1 sera au maximum de 50 étudiants.

Depuis la création du premier cycle à l'UFR Santé de La Réunion, le choix des villes métropolitaines par les étudiants de DFGSM3 était supporté, jusqu'en 2022, par le classement des étudiants au concours PACES, avec possibilité d'intercaler les étudiants du dispositif d'admission sur titre ou diplômes"passerelle". Depuis la mise en place de la réforme du premier cycle, conduisant à une diversité des voies d'accès (5 groupes de parcours dont 1 groupe PASS et 4 groupes L.AS), il a été discuté,

en étroite collaboration avec la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelle (DAJI) de l'Université de procéder à de nouvelles modalités de classement, ceci dès l'année universitaire 2022/2023, et quelle que soit l'issue du dossier d'ouverture du deuxième cycle.

Ces nouvelles modalités, présentées aux étudiants, validées par la DAJI et le DGS de l'Université, ont été approuvées au Conseil d'UFR du 16/02/2023 **(ANNEXE III)**

Le choix d'affectation est subordonné à l'admission finale en DFASM1 à l'issue de toutes les épreuves (session 1 et session 2) du DFGSM2 et DFGSM3. Les affectations sont prononcées dans l'ordre d'une liste nominative des étudiants sur le critère suivant : **Notes obtenues à la première session du second semestre de DFGSM2 (S4) et à la première session du premier semestre de DFGSM3 (S5).**

Le planning prévisionnel de la mise en place du deuxième cycle est le suivant :

- Août 2023 : ouverture DFASM1
- Août 2024 : ouverture DFASM2, 2ème promotion DFASM1
- Août 2025 : ouverture DFASM3, 2ème promotion DFASM2 et 3ème promotion DFASM1

V - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION (ANNEXE IV)

La mise en place du deuxième cycle à l'UFR Santé de La Réunion est concomitante avec la réforme du deuxième cycle, laquelle modifie profondément les modalités de formation en médecine et les exigences d'évaluation qui y sont corrélées. Les exigences ambitieuses de cette réforme R2C vont nécessiter la création *ex nihilo* d'un service scolarité pour ces trois nouvelles années et des recrutements importants de personnels hospitalo-universitaires et hospitaliers.

- *V-1 Financiers*

- Annexe IV

- *V-2 Humains*

- Personnels enseignants :

Afin de préparer la mise en place de ce second cycle, un travail a été conduit entre la Direction Générale du CHU, le président de CME du CHU et la Doyenne de l'UFR Santé de la Réunion permettant d'identifier le temps d'enseignement nécessaire pour atteindre les objectifs de formation.

La charge enseignante est répartie parmi les :

- Personnels Hospitalo-Universitaire de l'UFR Santé (PU-PH, PU Associé, MCU-PH, chefs de clinique) pour 40% de la formation
- Personnels hospitaliers du Groupe Hospitalier de Territoire (GHT) non universitaires (principalement Praticiens Hospitaliers (PH)) pour 50% de la formation.
- Personnels Hospitalo-Universitaires d'UFR métropolitaines pour 10% de la formation

Personnels Hospitalo-Universitaires

Le CHU de La Réunion met en oeuvre avec l'UFR santé une politique active d'attractivité des carrières HU avec l'installation depuis plusieurs années d'une CPHU (Commission Prospective des carrières Hospitalo-Universitaires), le financement sur fond propre par l'établissement de la part H de tout nouveau poste HU en sus des effectifs théoriques ainsi que la prise en charge financière des mobilités pour faciliter l'accès au grade de PU-PH.

Depuis la création du CHU de La Réunion, le 29 février 2012, le recrutement des personnels universitaires a été progressif pour atteindre au 30 mars 2023, un effectif de :

- 13 Professeurs Universitaires - Praticiens Hospitaliers (PU-PH)
- 4 Maîtres de Conférence Universitaires – Praticien Hospitalier (MCU-PH)
- 6 Professeurs Associés mi-temps - Praticien Hospitalier (PA-PH)
- 12 Chefs de Clinique Universitaires - Assistants des Hôpitaux (CCU-AH) (postes financés par l'Etat et la Région Réunion).

Le CHU de la Réunion accueille chaque année, au sein de ses différents services agréés, plus de 500 internes de médecine pour la grande majorité inscrits en DES Océan Indien et plus de 400 stagiaires (externes) actuellement tous inscrits dans des facultés hors La Réunion. Le ratio Nombre total d'internes/Nombre de HU est donc très supérieur à la moyenne nationale (plus de 32 internes/HU versus 7 internes/HU).

Lors de la dernière révision des effectifs en octobre 2022, les ministères se sont engagés, dans le cadre de la mise en place du deuxième cycle, à soutenir l'effort universitaire à la Réunion avec la création de 5 postes de HU par an sur 7 ans. En septembre 2023, en cas de révision des effectifs effective, ce seront 2 nouveaux postes de PU-PH (en Santé Publique et en Dermatologie) et 2 nouveaux postes de MCU-PH (en gynécologie-obstétrique et pédiatrie) qui viendront rejoindre nos effectifs. Deux nouveaux postes de CCU-AH seront financés par l'Etat à partir de novembre 2023.

Ces mesures volontaristes sont nécessaires mais insuffisantes puisqu'elles s'inscrivent dans la durée et que l'ouverture du deuxième cycle est imminente.

Ce nombre d'universitaires au CHU de La Réunion est très en deçà de la moyenne nationale des CHU (la moyenne des personnels universitaires de CHU de taille comparable à celui de la Réunion est d'environ 90 HU), faisant ainsi fortement reposer la part d'enseignement sur les Praticiens Hospitaliers du CHU, ce qui est une spécificité du CHU de La Réunion.

Personnels Hospitaliers

Les premier et troisième cycles ont été ouverts à moyens quasi constants puis entre 2017 et 2019, le CHU de la Réunion a dû répondre aux objectifs du COPERMO avec une maîtrise du titre 1 qui n'a pas permis de conforter les équipes médicales pour assurer des missions d'enseignements. Depuis la sortie de crise Covid, les Praticiens Hospitaliers sont fortement mobilisés sur l'activité et sont donc en attente d'être confortés pour répondre au challenge nécessaire de l'ouverture du 2ème cycle à la Réunion. La communauté hospitalière y est favorable, car l'enseignement et la recherche constituent des leviers d'attractivité pour les praticiens, si les conditions sont réunies pour assurer cette mission sans que cela ne soit au détriment de leurs obligations de service. L'accompagnement des réformes des études de médecine a été possible grâce à la contribution active, à l'enseignement tant magistral qu'au lit du patient, des praticiens hospitaliers à l'enseignement universitaire. Cet engagement porte ses fruits puisque le CHU de la Réunion se place parmi les premiers CHU de France choisis par les internes (4ème place en 2021).

La mise en place du 2ème cycle nécessite à cet effet :

1 - une revalorisation des MIG notamment pour compenser le temps estimé actuellement dédié à l'enseignement, soit **6 postes de PH, correspondant à un millions d'euros environ,** non compensé au détriment de la part activité du CHU.

Les charges relatives à la gestion des internes et des étudiants s'élèvent à 22 millions pour le CHU de la Réunion alors que les montants de la MIG (MIG B02 enseignement et E 02) correspondent à 13 millions d'euros en 2021.

2 - Une augmentation du nombre de PH. Considérant la moyenne nationale à atteindre en HU pour assurer les missions d'enseignement sans impacter de manière significative l'activité hospitalière, il a été estimé initialement le besoin à **11 ETP de PH** "enseignant" par an pour atteindre en 3 ans la moyenne des CHU. Cet objectif étant difficilement atteignable en matière de recrutement médical, il est paru opportun de compenser **6 ETP PH /an** sur une période de 5 ans. Cette cible retenue correspondant au temps d'enseignement d'ores et déjà mobilisé, soit environ 1 million d'euros.

	Nombre de postes HU (PU-PH et MCU-PH	Création HU	Nombre de postes H	Création H	Total HU + H
Sept -22	17		7		23
Sept- 23	21	**+4 HU**	13	**+6 H**	34
Sept- 24	26	**+5 HU**	19	**+6 H**	45
Sept- 25	31	**+5 HU**	25	**+6 H**	56
Sept- 26	36	**+5 HU**	31	**+6 H**	67
Sept- 27	41	**+5 HU**	37	**+6 H**	78
Sept- 28	46	**+5 HU**	43	+6 H	89
Sept- 29	**51**	**+5 HU**	**41**		**94**

Les 28 collèges à enseigner sont répartis entre la 2è année (DFGSM2) et la 5è année (DFASM2) depuis la réforme du 2è cycle.

Les étudiants sont entre 175 et 190 en DFGSM 2 et DFGSM 3, et entre 40 et 50 en DFASM 2 et DFASM 3. Il y a donc moins de groupes de TD et donc moins de charges d'enseignement sur ces dernières années. La priorité est donc actuellement de renforcer les services investis dans cette charge d'enseignement, avec des postes non vacants et des potentialités de recrutements d'ores et déjà identifiés.

Les services repérés sont pour 2023/2014 :

DFASM1 : Hématologie SUD - Oncologie SUD

DFGSM2: Maladies Infectieuses NORD & SUD - Cardiologie Nord - Pneumologie Nord

DFGSM3 : Gastro entérologie SUD- Neurologie SUD - Dermatologie SUD -

Spécialités (1ère à 4ème année)	Compensation des temps d'enseignement 2023	
	PH	ASSISTANT
Hématologie SUD	1	
Gastroentérologie SUD		1
Maladies infectieuses SUD		1
Maladies infectieuses NORD		1
Cardiologie Sud	0,5	
Cardiologie Nord	0,5	
Neurologie Sud		1
Dermatologie	1	
Oncologie	1	
TOTAL	**4**	**4**

Dans chaque spécialité n'ayant pas de personnel hospitalo-universitaire, des missions de soutien et de formation aux PH, engagés dans l'enseignement, seront effectuées par des enseignants hospitalo-universitaires de métropole sous forme de mission d'une semaine. Ces missions sont prévues dans le plan prévisionnel financier. Les spécialités concernées sont : la cardiologie, les maladies infectieuses, l'hématologie, la neurologie, l'hépato-gastro-entérologie, la rhumatologie, la MPR, la gériatrie, l'ORL, l'ophtalmologie et la chirurgie maxillo faciale. Certains enseignements des collèges nécessitent 2 interventions sur le cursus (la cardiologie, les maladies infectieuses, l'hématologie, la neurologie, l'hépato-gastro-entérologie). **Au total, il est nécessaire de prévoir 16 missions par an.**

- Personnels administratifs :
  - 1 Ingénieur Pédagogique (corps des ITRF - grade IGE - BAP J) soit 1 ETP à recruter au 1er semestre 2023
  - 1 Gestionnaire administratif par année de formation (corps des ITRF - grade TECH - BAP J) soit 1 ETP à recruter au 1er semestre 2023 pour la première phase de déploiement.

- *Locaux :* UFR Santé de L'Université de La Réunion et établissements de santé

La première rentrée DFASM1 en août 2023 coïncide avec l'ouverture aux étudiants des nouveaux locaux de l'UFR Santé de La Réunion sur le site de Terre Sainte à Saint-Pierre au sud de l'Île.

Ce campus santé de 7000 m2 avec des équipements haut de gamme, à proximité directe du CHU site sud et de son centre de Recherche (DRCI, CIC-EC), nous permet, outre de promouvoir les liens entre les acteurs de santé du territoire, d'accueillir sur site plus d'étudiants engagés dans des cursus différents mais ayant comme lien d'attache la santé (DFGSM(a), DFASM, Internes sur site DES de 3ème cycle, Licence sciences pour la santé (SPS), Master Biologie-Santé, Doctorants en science).

Le déploiement du nouveau centre de simulation prévu à l'horizon 2025 sera un atout majeur. Actuellement, le centre de simulation de La Réunion est actuellement localisé au CHU Sud, dans des locaux opérationnels mais peu fonctionnels et mal adaptés.

VI - NOM ET QUALITÉ DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Pr Arnaud WINER Professeur des Universités Associé en Anesthésie-Réanimation - Praticien Hospitalier au CHU de La Réunion

VII - PRESENTATION DE L'EQUIPE DE PILOTAGE

Comité de pilotage :

Président : Pr Arnaud WINER, Vice-Doyen en charge de la Formation, PA-PH, UFR Santé de la Réunion

Membres :

Pr Bérénice ROY-DORAY : Doyenne, PU-PH, UFR Santé de La Réunion

Dr Olivier MEILHAC : Vice-Doyen en charge de la Recherche, Directeur de Recherche, UFR Santé de La Réunion

Hélène BITSINDOU : Responsable administrative et financière, UFR Santé de La Réunion

Yannis BOUGET : Responsable pôle scolarité, UFR Santé de La Réunion

Frédéric COUBES : Responsable pôle TICE, UFR Santé de La Réunion

Emilie ZITTE : Cheffe scolarité 1er et 2ème cycle, UFR Santé de La Réunion

Pascal LEPINAY : Responsable pôle Technique, UFR Santé de La Réunion

Pr Loïc RAFFRAY : PU-PH UFR Santé de La Réunion, **pilote groupe ENSEIGNEMENT et MCC**

Dr Godelieve MOREL : CCU-AH, UFR Santé de La Réunion, **pilote groupe ECOS et SIMULATION**

Pr David COURET : PU-PH, UFR Santé de La Réunion, **référent National auprès de la CDD** pour les ECOS,

Dr Thomas LAIR : CCU-AH, UFR Santé de La Réunion, **référent National auprès de la CDD** pour les ECOS,

Pr Frédérique SAUVAT : PU-PH UFR Santé de La Réunion / Dr Quentin BALACHEFF, Interne Dr Junior : **pilotes du groupe STAGE**

Pr Marc GIGANTE : PU-PH, UFR Santé de La Réunion, **pilote groupe PARCOURS**,

Dr Julien JABOT : PH, CHU de La Réunion, **pilote groupe CONFÉRENCE de RÉVISION EDN**

Pr Line RIQUEL, PA-MG, UFR Santé de La Réunion

Pr Silvia IACOBELLI, PU-PH, UFR Santé de La Réunion

Etudiants DFGSM 2 et 3 : Alice TOCNY, Ines BEJAOUI, Elise Le MOAL

VIII - PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Addictologie : Dr David METE (PH, CHU de La Réunion)

Cardiologie : Pr Eric BRAUNBERGER (PU-PH, UFR Santé de La Réunion)/Dr Louis Marie DESROCHE (PH, CHU de La Réunion)

Cancérologie : Pr Mohamed KHETTAB (PA-PH), UFR Santé de la Réunion)/ Dr Franck AH-PINE (AHU, UFR Santé de La Réunion)

Chirurgie Thoracique et Cardio-vasculaire : Pr Eric BRAUNBERGER (PU-PH, UFR Santé de La Réunion)

Chirurgie maxillo-facile : Dr Amélie ROUGEOT (PH, CHU de La Réunion)

Dermatologie : Dr Antoine BERTOLOTTI (MCU-PH, UFR Santé de La Réunion)

Endocrinologie Nutrition : Pr Estelle NOBECOURT (PU-PH, UFR Santé de La Réunion)

Gastro-entérologie : Pr Radwan KASSIR (PU-PH, UFR Santé de La Réunion) / Dr Sandy KWIATEK (PH, CHU de La Réunion)

Gériatrie : Dr Jean-Marc EYCHENE (PH, CHU de La Réunion) / Dr Antoine VIGNOLES (PH, CHU de La Réunion)

Gynécologie-Obstétrique : Pr Malik BOUKERROU (PU-PH, UFR Santé de La Réunion) / Dr Phuong LIEN TRAN (MCU-PH, UFR Santé de La Réunion)

Hématologie : Dr Catherine MOHR (PH, CHU de La Réunion)

Lecture critique d'articles LCA : Pr Loïc RAFFRAY (PU-PH médecine interne UFR Santé de La Réunion) / Pr Catherine Marimoutou (PUA santé publique UFR Santé de La Réunion) / Dr René BUN (AHU santé publique UFR Santé de La Réunion)

Maladies Infectieuses : Dr Marie-Pierre MOITON (PH, CHU de la Réunion) / Pr Charles CAZANAVE (PU-PH, Université de Bordeaux)

Médecine Générale : Dr Sébastien LERUSTE (MCU-MG, UFR Santé de La Réunion)

Médecine Interne - Immunologie : Pr Loïc RAFFRAY (PU-PH, UFR Santé de La Réunion)

Médecine Légale/Droit médical : Dr Jean-Marie BERTHEZENE (PH, CHU de La Réunion) / Dr Arnaud LE GALLO (PH, CHU de la Réunion)

Médecine Physique et Réadaptation : Dr Véronique MARTINS (PH, CHU de La Réunion)

Néphrologie : Pr Henri VACHER COPONAT (PU-PH, UFR Santé de La Réunion))

Neurologie et Neurochirurgie : Dr Benoît DELPONT (PH, CHU de la Réunion)

Ophtalmologie : Pr Stéphanie BAILLIF (PU-PH, Université Nice-Côte d'Azur)

Orthopédie : Dr Cédric MAILLOT (MCU-PH, UFR Santé de La Réunion)

ORL : Dr Gaëlle LETERME et Dr DOGER DE SPEVILLE (PH, CHU de La Réunion)

Pédiatrie : Pr Silvia IACOBELLI (PU-PH, UFR Santé de La Réunion) / Dr Yaël LEVY (MCU-PH, UFR Santé de La Réunion)

Pneumologie : Pr Virgile GAZAILLE (PA-PH, UFR Santé de La Réunion)

Rhumatologie : Dr Xavier GUILLOT (PH, CHU de La Réunion)

Santé Publique : Pr Catherine MARIMOUTOU (PA-PH, UFR Santé de La Réunion)

Soins palliatifs : Dr Catherine HEMMER-MELCHIOR (PH, CHU de La Réunion) / Dr Philippe WALTER (PH, CHOR)

Urgences - Anesthésie - Réanimation : Pr David COURET (PU-PH, UFR Santé de La Réunion) / Dr Rémi GIRERD (PH, CHU de La Réunion) / Dr Julien JABOT (PH, CHU de La Réunion)

Urologie : Pr Marc GIGANTE (PU-PH, UFR Santé de La Réunion)

IX- ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements du deuxième cycle dispensés à La Réunion seront basés sur le programme de connaissances à acquérir en 2e cycle, ainsi que sur les modalités des épreuves nationales classantes selon les arrêtés du Journal Officiel de 2021 et 2022 (décret n° 2021-1156 du 7/09/2021, arrêté du 21/12/2021 et arrêté du 19/04/2022).

- décret n° 2021-1156 du 7/09/2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine,

- arrêtés du 21/12/2021 relatif à l'organisation des épreuves nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine , et portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé ;

- arrêté du 19/04/2022 fixant les modalités d'organisation de la procédure nationale d'appariement pour l'accès au troisième cycle des études de médecine.

IX-1- Calendrier Général :

Le principe global est une alternance entre les périodes de cours (séquences de 5 à 6 semaines) et les stages, sans corrélation systématique entre les cours et les stages mais avec une logique de continuité pédagogique sur l'année. Par ailleurs, il y a aussi une alternance entre DFASM 1 et 2.

- A titre d'exemple en DFASM 1, en 2023-24, la planification des cours est la suivante :
  - 1er semestre
    - 21/08/23 au 29/09/23
    - Puis 13/11/23 au 15/12/23
    - **Partiels en début février**
  - 2e semestre
    - 12/02/24 au 22/03/24
    - Puis 29/04/24 au 31/05/24
    - **Partiels mi-juin**

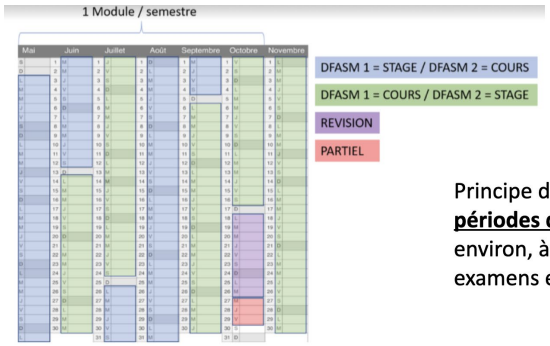

Principe d'alternat sur des **périodes de 6 semaines** environ, à moduler avec examens et autres contraintes

- Les cours sont dispensé en présentiel obligatoire, au format Enseignement Dirigé en groupes adaptés, à raison de 20 heures/semaine environ : les supports de cours (référentiels), les fiches LiSA (Livret de Suivi des Apprentissages), les ouvrages de collège, les ressources sur les connaissances cliniques et l'analyse des situations cliniques *via* ClinicalKey Student (CKS) sont mis à disposition des étudiants en accès libre à la Bibliothèque Universitaire de l'Université de La Réunion implantée dans le nouveau campus et depuis son espace numérique.

- La répartition des enseignements en DFASM1 et DFASM2 est la suivante (A noter que l'UFR Santé de La Réunion a adapté ses enseignements de DFGSM compte tenu de la mise en place de la R2C à partir de l'année universitaire 2022/2023, avec les enseignements des collèges de cardiologie, pneumologie, infectiologie, endocrino/diabétologie, neurologie, appareil digestif, néphrologie, dermatologie

	DFASM 1 (2023-24)	DFASM 2 (2024-25)
Semestre 1	RHUMATOLOGIE : Dr Guillot MPR : Dr Martins ORTHOPEDIE : Dr Maillot GERIATRIE : Dr Eychene/Vignolles HÉMATOLOGIE 2 : Dr Mohr LCA : Pr Raffray/Bun/Marimoutou	URGENCES-ANEST-RÉA-MIR : Dr Jabot-Dr Couret- Dr Girerd GYNECOLOGIE OBST : Pr Boukerrou/ Dr Tran PÉDIATRIE : Pr Iacobelli/Dr Levy MEDECINE INTERNE : Pr Raffray LCA : Dr Raffray/Bun/Marimoutou
Semestre 2	OPHTALMO (métropole)-ORL (Dr Leterme) -CHIR MAX FAC (Dr Rougeot?) CHIRURGIE CTCV : Pr Braunberger UROLOGIE : Pr Gigante PSYCHIATRIE : Dr Spodenkiewicz ADDICTOLOGIE : Dr Mété MÉDECINE LÉGALE/DROIT MÉDICAL : Dr Berthezene CANCEROLOGIE : Dr Khettab + F. AH-PINE SOINS PALLIATIFS– DOULEUR : Dr Hemmer LCA : Pr Raffray/Bun/Marimoutou	SANTÉ PUBLIQUE : Pr Marimoutou MEDECINE GENERALE : Dr Leruste MALADIE PROFESSIONNELLE : Dr Doray LCA : Pr Raffray/Bun/Marimoutou

Cette Réforme du Second Cycle modifie profondément les modalités de formation en médecine et les exigences d'évaluation qui y sont corrélées. Elle découle des critiques du système antérieur amenant aux épreuves classantes nationales (ECN) en fin d'externat. Ces examens donnaient lieu à un classement permettant ensuite de définir la spécialité et le lieu d'affectation des futurs médecins pour leur internat.

Les nouveaux examens se dérouleront en deux temps lors de la sixième année. Le "matching" se composera à 60% d'épreuves dématérialisées nationales (EDN), à 30% d'ECOS (examens cliniques objectifs et structurés permettant d'apprécier le raisonnement, le comportement et la capacité à communiquer de l'étudiant) et à 10% de valorisation du parcours de formation (Annexe II : mobilité internationale, double cursus, formation à la recherche, expérience professionnelle, engagement).

IX-2- Calendrier spécifique :

Les UE sont regroupées au sein de 3 grandes catégories :

IX-2-1 Les UE d'enseignements théoriques :

IX-2-1-1 Le contenu

Ces UE correspondent aux enseignements dispensés à la faculté pour permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances définies comme le socle de connaissances à acquérir en fin de deuxième cycle, qui permettent aux étudiants l'acquisition progressive de compétences en les utilisant dans le cadre des UE stages et des ECOS (savoir, savoir-faire et savoir-être en situation authentique).

Ces enseignements théoriques couvriront 2 grands types de connaissances :

1- le corpus de connaissances défini pour soutenir les épreuves classantes nationales, à présent dénommées épreuves dématérialisées nationales (EDN ou ED), qui seront passées en début de 6e année (DFASM3). Ces épreuves auront pour objectif d'évaluer les étudiants sur les 367 items de connaissances définis, ainsi que sur la lecture critique d'article selon 4 épreuves de 3h (3 épreuves pour les dossiers cliniques sur les connaissances des items, et 1 épreuve de 3h sur 2 articles).

2- les autres connaissances théoriques porteront sur des connaissances qui ne sont pas directement évaluées lors des EDN, mais considérées comme indispensables à enseigner en deuxième cycle. Il s'agit d'UE portant sur la maîtrise de langue étrangère (anglais médical), les sciences humaines et sociales, et des UE spécifiques au « parcours étudiant » qui compte pour 10% de la note finale prise en compte pour l'interclassement national en fin de 6e année.

Du fait du positionnement des EDN en début de sixième année, les étudiants devront avoir acquis les connaissances théoriques concernées avant la fin du DFASM2. Ceci explique que la majorité des enseignements ont été positionnés en 4ème et 5ème années, et que certaines UE/matières ont été enseignées dès le DFGSM. En effet, en 2ème et 3ème années de 1er cycle sont enseignées les connaissances utiles aux EDN des disciplines suivantes : cardiologie, pneumologie, endocrinologie, néphrologie, infectiologie et immunologie, appareil digestif, neurologie, dermatologie.

Le calendrier du 2ème cycle est résumé dans le **tableau 1** et comporte les enseignements des disciplines suivantes par année :

-DFASM1 : rhumatologie, rééducation, orthopédie, hématologie, spécialités chirurgicales tête/cou /thorax, urologie, psychiatrie/addictologie, médecine légale, oncologie et soins palliatifs, lecture critique d'article

-DFASM2 : anesthésie, réanimation, urgences, gynécologie-obstétrique, pédiatrie, médecine interne, médecine générale, santé au travail, santé publique, lecture critique d'article

-DFASM3 : sciences humaines et sociales (précisions attendues des directives ministérielles), séminaires sur thèmes prioritaires/santé publique dont les sujets seront réactualisés périodiquement.

Pour les 4ème et 5ème années, les étudiants valident 50 ECTS, et 20 ECTS pour la 6ème année, soit un total de 120 ECTS équivalent au niveau master.

Sur les 4ème et 5ème années, les enseignements seront organisés sur 4 semestres, avec au sein de chaque semestre des blocs d'enseignement qui intègrent plusieurs UE/discipline à la fois. Le choix des blocs est fait pour favoriser le regroupement des contrôles de connaissances terminaux sous la forme d'épreuves de type EDN sur des durées de 3h environ, mais comportant plusieurs sous-évaluations distinctes pour chaque UE (cf. modalités de contrôle des connaissances). Les choix de regroupement des UE au sein des blocs répondent à la fois à une logique pédagogique (disciplines proches) quand cela est possible, sinon à une logique d'équilibration des volumes d'enseignements entre les blocs.

Pour chaque UE sont définis les objectifs de connaissance (basés sur les items des EDN, complétés par les bases anatomiques et physiologiques nécessaires), les volumes horaires, le nombre d'ECTS validés, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances. Les étudiants disposent des fiches UE dès le début de leur formation. Les étudiants sont en outre informés en

amont des ressources pédagogiques de référence pour ces enseignements. Ces ressources seront basées sur les fiches de référence nationales (fiches LISA du corpus de connaissances) et les ouvrages nationaux des collèges d'enseignants.

La répartition des différents Items avec les ECTS correspondants sont présentés en **ANNEXE V**

IX-2-1-2 Modalités de contrôle des connaissances, déclinées selon les 3 volets

1-Modalités globales

Les évaluations des connaissances des étudiants de 2eme cycle s'organiseront sous forme de contrôle continu et de contrôle terminal pour les UE obligatoires portant sur les cours théoriques :

-sous forme de **contrôle continu (CC)** comptant pour 25% de la note de chaque UE. Cette note sera basée sur l'assiduité (présence) des étudiants aux séances d'enseignement, ainsi que sur des évaluations courtes réalisées lors de certaines séances d'enseignements dirigés d'une UE. Les étudiants seront prévenus à l'avance des dates de ces contrôles continus et des items de connaissance à réviser en amont.

-sous forme de **contrôle terminal (CT)** à la fin de chaque semestre. Les évaluations seront conduites pour chaque UE. Les notes de contrôle terminal détermineront 75% de la note de chaque UE.

Les CT s'organiseront en 2 sessions : une première session (session 1), suivie au moins 15 jours plus tard d'une deuxième session de rattrapage. Les résultats de la session 1 sont validés par un jury qui se réunit au décours de chaque période d'examen. A l'issue des jurys de session 1, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des UE en session 1 doivent repasser tout ou partie des UE concernées en session 2. A l'issue des épreuves de session 2, le jury se réunit pour valider les résultats et définir l'admission globale à l'année de formation.

2-**Modalités docimologiques**

Les modalités de contrôle de connaissance seront précisées pour chaque UE. L'objectif est une concordance entre les modalités d'enseignement, les modalités d'évaluation des Epreuves Dématerialisées Nationales (EDN) et les modalités de contrôles terminaux/continus proposés aux étudiants. Les étudiants seront évalués en contrôle terminal sur des dossiers cliniques progressifs (modalité préférentielle des EDN) avec des questions dont la docimologie est celle définie par le conseil scientifique en médecine (MESR) et validées par le comité de suivi de la R2C (COSUI R2C) selon la note d'information de décembre 2022.

Cette docimologie fait appel à divers types de questions pour évaluer les connaissances :
-les Questions à Réponses multiples (QRM)
-les Questions à Réponse Unique à meilleure réponse (QRU)
-les Questions à nombre de Réponses Précisé (QRP)
-les Questions à Réponses multiples parmi dix à vingt-cinq propositions (QRP Longues)
-les Questions « Zone à Pointer » (QZP)
-les Questions à Réponse Ouverte et Courte (QROC)
-les Tests de Concordance de Scripts (TCS) : début au niveau national pour l'EDN 2024.
Cette modalité d'évaluation permet d'enrichir l'évaluation et la mobilisation des connaissances.

Tous les examens terminaux des UE de cours théoriques seront constitués de dossiers progressifs avec emploi de cette docimologie. Les évaluations des contrôles continus seront de courte durée, articulant des mini-dossiers et des questions libres d'évaluation de connaissances.

Pour les examens terminaux des enseignements théoriques, plusieurs UE pourront être regroupées au sein de « bloc » afin de permettre une composition d'examen sur 2 à 3 heures, proche de l'attendu des EDN (3 heures par épreuve). Chaque bloc est constitué de 1 ou plusieurs UE auxquelles l'étudiant est inscrit, et donne lieu à une note par UE et non une note globale pour le bloc. La validation se fait par UE.

Pour l'UE de LCA, les modalités seront identiques à celles des EDN : épreuve de 3 heures comportant une analyse de 2 articles originaux issus de la littérature scientifique, avec 13 à 17 questions à choix multiple par article (environ 1h30 par article).

3-Modalités logistiques

Afin de préparer les étudiants à composer dans les conditions les plus proches des EDN, les examens seront réalisés en présentiel sur tablettes numériques tactiles au travers d'une plateforme pédagogique et d'évaluation dédiée (université numérique en santé et sport ; UNESS). L'UFR santé dispose déjà de plus de 200 tablettes pour permettre leur utilisation dans le contexte de composition d'examen. Le réseau Wifi du campus santé a été conçu dans ce sens. Des tests sont en cours de préparation pour être prêts dès 2023.

Les examens seront de type : dossiers progressifs et questions isolées sous format numérique, chargés *via* la plateforme UNESS, plateforme nationale qui héberge déjà de multiples interfaces pour les études en santé et qui développe la technologie appropriée pour la réalisation de telles épreuves. Le service TICE de l'UFR Santé a déjà travaillé sur la plateforme dans le cadre d'examens locaux du DIU Echographie Gynécologique et Obstétricale avant les épreuves nationales.

La correction automatisée présentera un avantage en termes de temps humains (personnels BIATSS), de fiabilisation des données (en remplacement des grilles QCM papier à lecture optique) et de délai de correction (la composition ayant été faite par voie numérique, avec possibilité de corrections quasi-instantanées après vérifications techniques, analyses des statistiques de résultats et validation des notes par le jury de la faculté).

4- Absences

La présence aux enseignements en présentiel facultaire et distanciel (TD et conférences) est obligatoire. Lors du distanciel, les caméras des étudiants doivent être opérationnelles et l'étudiant doit être visible. Les étudiants doivent préparer de façon rigoureuse chacune des séances facultaires. Pour chaque TD et conférences, une feuille d'émargement sera remplie.

Les absences à l'enseignement, tant en présentiel qu'en distanciel, seront étudiées en commission dont l'avis sera souverain. Elles seront tolérées si expressément justifiées. Les congés seront posés sur le temps en stage hospitalier.

	DFGSM 2 (**2022**) **Dr Jean-Jacques HOARAU** **Pr Silvia IACOBELLI**	DFGSM 3 **(2022)** **Pr Marc GIGANTE** **Pr Estelle NOBECOURT**	DFASM 1 (2023) **Dr Cédric MAILLOT** **Pr Mohamed KHETTAB**	DFASM 2 (2024) **Pr Malik BOUKERROU** **Pr Julien JABOT**	DFASM 3 (2025)
	60 ECTS	**60 ECTS**	**50 ECTS**	**50 ECTS**	**20 ECTS**
S1	UE1.S3 AFGSU	UE1.S5 Langue étrangère : ANGLAIS	UE1.S7 COLLÈGE RHUMATOLOGIE	UE1.S9 COLLÈGES URGENCES-ANEST-RÉA-MIR	**EDN**
	UE2.S3 Bases fondamentales en Sciences Médicales	UE2.S5 Santé Humanité Société	UE2.S7 COLLÈGE MPR	UE2.S9 COLLÈGE GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE	UE 1 S 11 SHS
	UE3.S3 COLLÈGE PNEUMOLOGIE	UE3.S5 EDN 1 Endocrinologie-Diabétologie-Nutrition 1	UE3.S7 COLLÈGE ORTHOPÉDIE	UE3.S9 COLLÈGE PÉDIATRIE	ECOS
	UE4.S3 CARDIO VASCULAIRE 1	UE4.S5 DIGESTIF 1 - FONDAMENTAUX	UE4.S7 COLLÈGE GÉRIATRIE	UE4.S9 COLLÈGE MÉDECINE INTERNE	
	UE5.S3 COLLÈGE NÉPHROLOGIE	UE6.S5 COLLÈGE DERMATOLOGIE	UE5.S7 COLLÈGE HÉMATOLOGIE 2	UE5.S9 LCA	
	UE6.S3 Langue étrangère : ANGLAIS	UE7.S5 LCA	UE6.S7 LCA		
	UE7.S3 SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIVE **2** Pneumologie - Néphrologie	UE8.S5 NEUROLOGIE 1 - FONDAMENTAUX			
		UE9.S5 SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIVE Neurologie - EDN			
S2	UE 8 S4 MALADIE INFECTIEUSE 1	UE10.S6 DIGESTIF 2 COLLÈGE HGEC PATHOLOGIE ET TRAITEMENT	UE7.S8 COLLÈGE OPHTALMO-ORL-CHIR MAX FACIALE	UE6.S10 COLLÈGE SANTÉ PUBLIQUE	
	UE 9 S4 IMMUNOLOGIE	UE11.S6 COLLÈGE EDN 2 PATHOLOGIE	UE8.S8 COLLÈGE CHIRURGIE CTCV	UE7.S10 COLLÈGE MÉDECINE GÉNÉRALE	
	UE 10 S4 HÉMATOLOGIE 1 Fondamentale	UE12.S6 COLLÈGE NEUROLOGIE NEUROCHIRURGIE - 2	UE9.S8 COLLÈGE UROLOGIE	UE8.S10 COLLÈGE MALADIE PROFESSIONNELLE	
	UE 11 S4 COLLÈGE CARDIO VASCULAIRE 2	UE13.S6 COLLÈGE MALADIEs INFECTIEUSES 2	UE10.S8 COLLÈGE PSYCHIATRIE	UE9.S10 LCA	
	UE 14 S4 CULTURE NUMÉRIQUE	UE14.S6 CULTURE NUMÉRIQUE	UE11.S8 COLLÈGE ADDICTOLOGIE		
	UE 15 S4 SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIVE Cardiologie - Hématologie	UE16.S6 SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIVE Digestif - Infectieux	UE12.S8 COLLÈGES MÉDECINE LÉGALE/DROIT MÉDICAL/PRÉCARITÉ		
	RISQUES PSYCHOSOCIAUX		UE13.S8 COLLÈGE CANCÉROLOGIE		
			UE14.S8 COLLÈGES SOINS PALLIATIFS– DOULEUR		
			UE15.S8 LCA		

	UE16.S4 UE TUTORAT	UE18.S6 UE TUTORAT	UE16.S8 TUTORAT		
	DFGSM 2	DFGSM 3	DFASM 1	DFASM 2	DFASM 3
	STAGES ISI	Conférence 1/15j	Conférence 1/7j	2 conférences /7j	
	TP Sémiologie (en UE2.S3 séances entre eux) 4h	UE17.S6 Service sanitaire			
	STAGES SEMIOLOGIE 2 semaines	STAGES SEMIOLOGIE STAGES MEDECINE GENERALE 3 semaines	STAGES TEMPS COMPLETS	STAGES TEMPS COMPLETS	STAGES TEMPS COMPLETS
	UE13. S4 TP SIMULATION 3 modules au CSSOI	TP SIMULATION 3 modules Pré ECOS 2 séances	ECOS	ECOS	ECOS
		Portes ouvertes SIMULATION ECOS facultaires d'entraînement	SIMULATION & THEATRE FORUM	SIMULATION & THEATRE FORUM	SIMULATION & THEATRE FORUM

Tableau 1 : Vision globale des enseignements de DFGSM 2 à DFASM3

IX-2-2 les Stages

Les stages seront structurés au sein du bureau des stages et des gardes. Les droits et devoirs des étudiants et des encadrants sont arrêtés par l'instruction ministérielle n°DGOS/RH5/DGESIP/2020/225 du 9 décembre 2020 relative à l'organisation des stages des étudiants en santé

https://services.dgesip.fr/fichiers/Annexe_II_instruction_DGOS_DGESIP.pdf

1-Terrains de stages

Le choix de l'UFR Santé de La Réunion est de proposer des stages à temps plein. Les stages seront réalisés sur des périodes de 6 semaines environ en DFASM1 et DFASM2, à raison de 4 stages/an.

Les différents terrains de stages sont regroupés en 4 modules nommés M1, M2, M3 et M4. Chaque module est divisé en 2 sous-groupes. Chaque semestre, les étudiants réalisent 1 stage de chaque sous-groupe d'un même module. Lors de la DFASM 1 et 2 les 4 modules, soit 8 stages, sont réalisés. Les modules ont été construits afin de proposer des terrains de stage apparentés sur un semestre. Ce découpage permet d'organiser la procédure de choix de telle sorte que les étudiants abordent un maximum de spécialités différentes lors de leur cursus. Le M1 et M2 concernent plutôt des spécialités d'organes, tandis que les M3 et M4 renvoient préférentiellement à des spécialités transversales. Ils sont détaillés en **ANNEXE VI** .

- Le M1 regroupe les spécialités médicales et chirurgicales concernant le thorax, l'appareil vasculaire et la tête.
- Le M2 concerne les spécialités médicales et chirurgicales concernant l'abdomen, le métabolique, l'os, la face et le cou.
- Le M3 regroupe les spécialités médicales nécessitant une prise en charge transversale des patients.
- Le M4 regroupe les spécialités de pédiatrie, gynécologie, urgence et réanimation.

Les modules M1 et M2 seront réalisés en 4ème année et les modules M3 et M4 en 5ème année. Ce choix a été fait pour que les externes réalisent des stages d'organe avant des stages plus transversaux.

Les stages de médecine générale seront constitués essentiellement de terrains de stage avec des consultations programmées mais quelques stages de consultations non programmés seront également accessibles afin d'offrir une vision complète de l'activité libérale. Les terrains de stage de médecine générale seront accessibles dans chaque module afin que l'étudiant puisse choisir ce stage à tout moment de son externat.

Cette organisation permet de répondre aux exigences à savoir,

- “Stages de Chirurgie et de SAU ou Réanimation ou de soins intensifs”.
- “Établissements de santé hors CHU, dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, et des stages ambulatoires, hors médecine générale, en centre de santé, en cabinet libéral, en maison de santé et en centre médical du service de santé des armées”
- “en Médecine Générale”.

Dès l'ouverture en 2023/24, l’UFR Santé dispose d’ores et déjà de **terrains de stages multiples agréés grâce à l’expérience acquise dans l’accueil d’étudiants hospitaliers de métropole et de l’étrangers (Canada, Allemagne, Belgique essentiellement).**

Les stages agréés pour l’accueil des externes des établissements CHU Nord (Saint-Denis), CHU Sud (Saint-Pierre, Saint-Louis, Saint-Joseph, Le Tampon), CHOR (Saint-Paul) et GHER (Saint-Benoit) sont répertoriés en **ANNEXE VII.** A ces stages en établissements publics s’ajoutent les stages auprès des Maîtres de Stage Universitaires (MSU) des structures privées, en particulier en Médecine Générale. Il est également renseigné le nombre d’externes qui peuvent être accueillis dans l’unité et les référents des terrains de stage.
Chaque MSU ou responsable pédagogique de stage fait la demande d’agrément pour que la commission d’agrément des terrains de stage puisse évaluer le niveau d’encadrement des formateurs en stage, vérifier les créneaux horaires de temps protégé à la formation des étudiants (“débriefing”, supervision du raisonnement clinique, bibliographie, ECOS formatifs).

Des terrains de stage en métropole et à l’étranger sont en réflexion, en collaboration avec la Conférence des Doyens et le service de Relations internationales de l’Université de La Réunion. Il leur sera possible d'effectuer des stages inter CHU, dont le mécanisme est géré par l’ANEMF. Il leur sera possible d’adhérer au programme SCOPE (Standing Committee on Professional Exchange), programme d’échange de stages cliniques à l’étranger qui constitue l’un des 6 comités composant l’IFMSA (International Federation of Medical Students’ Associations). Ces stages seront possibles pendant les périodes prévues, tout au long de l’année. La demande devra être déposée au sein de la faculté dans un délai d’au moins 6 mois avant le début du stage. Les demandes seront priorisées en fonction du nombre, et selon le classement obtenu pour choisir la ville d’accueil du deuxième cycle.

Le bureau des stages et des gardes veille à l’accueil et à l’accompagnement des étudiants en stage. Une réflexion est en cours pour l’utilisation d’un outil d’aide à l’acquisition des apprentissages et au recensement des initiatives des terrains de stage, ainsi que l’outil d’évaluation systématique des terrains de stage type GELULE (Guide En Ligne Unifiant Les Evaluations de Stages) proposée par l'Association APEASEM (Association Pour l'Evaluation Autonome des Stages et des Etudes de Médecine).

Les terrains de stage permettent également la réalisation de gardes (25 obligatoires en DFASM).

2- Procédure de choix

Afin de garantir une équité dans l’accès aux stages et à la formation, ni le résultat de l’examen classant de première année, ni le rang de classement permettant le choix de la faculté pour le deuxième cycle ne sont pris en compte dans le choix des terrains de stage du deuxième cycle.

La procédure de choix retenue est celle d'une rotation permettant à chaque étudiant de choisir alternativement, précocement puis tardivement, dans une liste. Un premier tirage au sort détermine l'ordre de choix des modules (1 ou 2 en 4ème année et 3 ou 4 en 5ème année). Il est attribué aléatoirement aux étudiants d'un même module un numéro. Ils choisissent alors un 1er stage dans l'ordre du tirage au sort dans le sous-groupe de leur choix. Puis, un 2ème choix sera réalisé dans le sous-groupe restant de l'étudiant, dans l'ordre inverse du 1er choix.
Une seule procédure de choix aura lieu en début d'année pour les 4 stages des 2 semestres de l'année. Cette programmation des 4 stages de l'année permettra d'anticiper l'intégration des choix des externes de métropole et de l'étranger, pour prioriser le choix des étudiants ayant décidé d'effectuer le deuxième cycle à La Réunion.

3-Plannings des stages et des cours

L'année universitaire débute à la fin du mois d'août, suite à l'ouverture, deuxième quinzaine du mois, de la faculté de Santé de La Réunion.
Les étudiants effectuent une alternance de 6 semaines de stages à temps plein avec 6 semaines d'enseignement, puis de 2 semaines de révisions avant les partiels de fin de semestre.
Les plages d'ECOS, de simulation, de partiels et de rattrapage ont été anticipées pour respecter les impératifs administratifs et légaux **(ANNEXE VIII).**

Le temps plein est privilégié pour une intégration plus complète des étudiants dans les services, la possibilité d'avoir une vision complète du travail et un meilleur suivi des patients. Pour les mêmes raisons, ainsi que la simplification de l'organisation de l'enseignement, un schéma 6 semaines de stage/6 semaines de cours est privilégié.

4-Formation des encadrants

Une formation est d'ores et déjà organisée pour les MSU et sera étendue dès 2023 à l'ensemble des praticiens responsables pédagogiques des établissements publiques et privés de santé, pour améliorer leur qualité pédagogique (supervision et raisonnement clinique), ainsi que les sensibiliser aux difficultés des étudiants. Des documents leurs seront remis :
-STAGIAIRES EN DIFFICULTÉ : Détection, soutien et accompagnement
-RAISONNEMENT CLINIQUE ET SES DIFFICULTÉS
-ENSEIGNER EFFICACEMENT EN MILIEU CLINIQUE
-DONNER UN FEEDBACK CONSTRUCTIF ET EFFICACE
Cette formation est inspirée des modèles Canadiens, Belges et Suisses (Pr M.C. Audetat)

5-Accueil des externes et déroulement des stages

Une journée d'accueil sera organisée pour les étudiants de DFASM 1 afin de leur expliquer le déroulement du deuxième cycle : leurs rôles dans les services, leurs objectifs de stages, le calendrier de l'année (planning des cours, dates de partiel, ECOS, …). Un livret récapitulatif leur sera remis à la fin de cette journée **(ANNEXE IX)**
Il sera notamment rappelé l'importance du secret médical et ils signeront un engagement à ne consulter que les dossiers des patients dont ils ont la charge.
Leurs badge, blouse et accès aux logiciels seront remis lors de cette journée.

6- Validation des stages

A l'issue de la fin de chaque stage, une évaluation est effectuée par le responsable pédagogique ou le MSU. La validation de l'ensemble des stages est nécessaire pour le passage dans l'année supérieure.

IX-2-3 les ECOS et la SIMULATION :

Le groupe est constitué de plusieurs médecins, internes et étudiants en médecine. Sa création date de la rentrée universitaire 2022. La grande majorité de l'équipe pédagogique a suivi le e-learning UNESS et le Pr David COURET est certifié évaluateur national.

Le groupe ECOS a pour missions :

1. La préparation des stations ECOS (rédaction, validation et test).
2. Le recensement du matériel nécessaire aux stations ECOS en lien avec le CSSOI.
3. La préparation du guide et du portfolio pour les étudiants DFASM 1.
4. La participation au recrutement des patients simulés, leur formation et leur suivi.
5. L'organisation des différentes sessions formatives et évaluatives.
6. La préparation des sessions d'examens.

Les étudiants de DFASM 1 ont déjà eu une première initiation aux ECOS en DFGSM 3. Ces stations ECOS sont organisées dans un milieu simulé (le centre de simulation en santé de la Réunion CSSOI) qui reproduit le milieu de pratique clinique (bureau de consultation, box des urgences, chambre d'hôpital etc.).

Dans une station d'ECOS, il peut être demandé à l'étudiant :

- d'interroger le patient ;
- de pratiquer un examen clinique sur un patient standardisé ou sur un mannequin ;
- de pratiquer une transmission orale par téléphone ou une transmission écrite ;
- d'effectuer un geste technique ;
- d'interpréter des photographies cliniques, des résultats d'examens de laboratoire, d'imagerie, etc.
- d'effectuer une annonce ou expliquer les indications, les risques, les avantages, les alternatives et les complications potentielles d'un projet thérapeutique, d'une procédure, d'un geste invasif ;
- de proposer une stratégie diagnostique et/ou thérapeutique ;
- de mener une action à visée éducative/préventive ;
- d'interagir avec le professionnel de santé standardisé.

Deux types d'ECOS, formatifs et évaluatifs, seront organisés au cours de l'année universitaire. Les ECOS formatifs seront réalisés à chaque semestre et les ECOS évaluatifs auront lieu à la fin de chaque année universitaire. Il y aura 2 ECOS facultaires en DFASM 1 et 2 ayant pour but la préparation à l'ECOS national de fin de DFASM 3.

1- *ECOS formatifs*

Sans production de note, l'accent est mis ici sur la rétroaction, fournie par le médecin examinateur à l'étudiant à la fin de chaque station. La rétroaction est un élément très important pour améliorer la performance de l'étudiant et nécessite au

mieux une formation du médecin examinateur. L'ECOS formatif peut comprendre un nombre libre de stations. L'équipe pédagogique a deux options :

- soit des stations de 8 minutes (incluant la lecture de la vignette) auxquelles s'ajoutent 3 minutes de rétroaction. Puis 1 minute est réservée pour passer d'une station à l'autre
- soit des stations doubles (= stations jumelées)

Les ECOS formatifs seront organisés régulièrement tout au long de l'année universitaire. Des ECOS au sein des différents terrains de stages hospitaliers seront organisés également pour compléter la formation des étudiants aux situations cliniques de départs. Des référents ECOS seront progressivement identifiés dans les services cibles recevant les étudiants DFASM. En effet, l'ensemble des situations cliniques de départs ne peuvent être abordées avec les ECOS.

2- *ECOS évaluatifs*

- La note est attribuée aux étudiants sur leur performance à chaque station.
- Il n'y a pas de question orale de la part de l'examinateur.

L'ECOS évaluatif devra comprendre un minimum de 10 stations. Chaque station dure de manière générale 8 minutes, ce temps incluant la lecture de la vignette. Il n'y a pas de rétroaction. Une minute est réservée pour passer d'une station à l'autre.

3- Dispositif d'aide à la réussite (accompagnement des étudiants)

Un guide des ECOS sera remis aux étudiants en début de DFASM 1.

Des séances de simulation ainsi que des séances d'entraînement aux ECOS sont prévues tout au long de l'année universitaire au sein du Centre de Simulation en Santé de l'Océan Indien. Certaines situations cliniques de départs seront abordées durant les stages hospitaliers et d'autres durant les ECOS formatifs. Un portfolio, numérique ou non, sera proposé aux étudiants pour suivre leur progression des compétences.

IX-2-4 le Parcours :

Le cadre de la valorisation du parcours de formation des étudiants, paru au JO du 28 décembre 2021 est rappelée en **ANNEXE X**

Conformément à ce cadre réglementaire et de façon à pouvoir répondre de façon exhaustive aux demandes de validation des étudiants, l'UFR Santé à mis en place les dispositifs suivants:

- 8 UE supplémentaires facultatives validant chacune 10 points (40 points maximum).
    - S3 DFGSM2 : Pneumologie et Néphrologie
    - S4 DFGSM2 : Cardiologie et Hématologie
    - S5 DFGSM3 : Neurologie et EDN
    - S6 DFGSM3 : Digestif et Infectieux
- UE d'engagement pédagogique (40 points).
- UE d'engagement Associatif (40 points).
- UE d'engagement Social (40 points)

Certaines de ces UE font l'objet d'un enseignement et d'un encadrement par l'UFR et sont donc sujettes à des MMC spécifiques. Cependant afin de préserver le bénéfice des éléments de parcours pour tous les étudiants, certaines UE font l'objet d'une inscription libre et d'une validation par un court mémoire détaillant les éléments de parcours effectués avec éléments de preuves. Chaque mémoire sera évalué par deux rapporteurs.

Les MMC proposées sont résumées dans les deux tableaux suivants :

UE validées par MCC spécifiques (sous réserve d'acceptation par les instances)

	DFGSM2	DFGSM3	DFASM1
UE SPECIFIQUE FACULTATIVE	OUI	OUI	?
UE ENGAGEMENT PEDAGOGIQUE	Tutorat PASS-LAS	Tutorat PASS-LAS	Tutorat SSES
UE ENGAGEMENT SOCIAL			Sauvetage en mer

UE validées par soumission de mémoire (sous réserve d'acceptation par les instances)

	DFGSM2	DFGSM3	DFASM1
UE ENGAGEMENT ASSOCIATIF	OUI	OUI	OUI
UE ENGAGEMENT PEDAGOGIQUE	OUI	OUI	OUI
UE ENGAGEMENT SOCIAL	OUI	OUI	OUI

Les UE supplémentaires facultatives et les UE d'engagement à MCC spécifiques intégrées à une année, et créés dans le logiciel Apogée à cet effet, sont validées par le Jury de l'année concernée.

Le Président de l'Université nomme un Jury spécifique pour la valorisation du parcours étudiant, dont la composition comprendra *a minima* : Doyen, de l'UF4 Santé Vice-doyen chargé de l'enseignement et responsables pédagogiques du DFGSM et du DFASM. Le Jury est présidé par l'universitaire chargé de la valorisation du parcours étudiant.

Le rôle du Jury est de colliger les UE déjà validées, de se prononcer sur l'obtention des UE évaluées par un mémoire et de statuer sur l'attribution des points pour les éléments de parcours ne faisant pas l'objet d'une UE.

X - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)

Tout au long de l'année ou sur un semestre, les étudiants seront accompagnés par :

- **le tutorat par les étudiants** : Un tutorat sera développé par les étudiants de DFASM3, ayant passé l'EDN, ainsi que par les étudiants de 3è cycle affectés dans la région Océan Indien
- **le tutorat par les enseignants :** D'ores et déjà des praticiens hospitaliers de tous les établissements du GHT sont recrutés pour participer au coaching des étudiants, tout au long de leurs cursus du DFASM 1 au DFASM 3.
- **les entretiens individuels** avec le binôme de responsables pédagogiques d'année

- **la mise en place de séances de révisions régulières** des collèges étudiés en vue de la préparation aux EDN, basée sur le volontariat des encadrants et la gratuité. Le modèle pressenti est plutôt celui de « cours du soir » sur les périodes de cours ou de stages, en présentiel. Ils débutent dès le DFGSM3, à raison d'une conférence tous les 15 jours de 4h sur le programme de DFGSM2, puis une conférence par semaine en DFASM1 pour les collèges de DFGSM2 et 3, et de 2 conférences par semaines en DFASM2 pour les collèges de DFGSM2, DFGSM3 et DFASM1. Le présentiel sera privilégié.
- **le rattrapage en DFASM1 et DFASM2** pour les étudiants en DFGSM3 en 2022/2023 de 3 UE (néphrologie, cardiologie, pneumologie), non enseignées durant leur DFGSM2 de 2021-2022, en raison de la modification du programme des DFGSM.

XI - DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Faire évaluer les cours par les étudiants est une démarche qui doit devenir routinière, et dont la validité dépend de la façon de la réaliser. Elle permet d'identifier les points forts des cours et les axes d'amélioration. Elle pourra être discutée au cours des conseils de perfectionnement de chaque année.
Les enseignants perçoivent d'autant plus positivement la démarche d'évaluation qu'elle s'inscrit dans un but d'amélioration de leurs pratiques.
Nous communiquerons donc auprès des enseignants cette démarche qualité : sa mise en oeuvre, leur implication, le principe de confidentialité des évaluations que seul l'enseignant pourra partager avec un tiers.
L'outil utilisé sera un questionnaire, d'une durée maximum de 5 à 10 minutes, soit sous formes de questions ouvertes (10Q maximum) ou de questions fermées (30Q maximum), en respectant l'anonymat de l'étudiant.

XII - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Un partenariat pédagogique est prévu avec :

- Le GHT de La Réunion (CHU de La Réunion, CHOR Centre Hospitalier Ouest Réunion, Groupe Hospitalier Est Réunion GHER)
- Le Département de Médecine Générale Océan Indien (Stages MSU)
- Le Centre de simulation en santé de l'Océan Indien (CSSOI – CHU de la Réunion)

Un partenariat financier va être mis en place entre l'Université de La Réunion et la Région Réunion afin d'assurer le financement pour la première année 2023/2024 d'un ingénieur pédagogique et d'un gestionnaire de scolarité.

XIII - AVIS DES INSTANCES

- *de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique*
- *du conseil d'administration*

ANNEXE I

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé La Réunion

ARRETE n°164 /ARS/2022

Portant détermination des zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, concernant la profession médicale pour La Réunion.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé La Réunion

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1434-4 et R.1434-41 et suivants ;

Vu le décret n°2017-632 du 25 avril 2017 relatif aux conditions de détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ou dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2017 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L.1434-4 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2018 relatif à la méthodologie applicable à la profession d'orthophoniste pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L.1434-4 du code de la santé publique et modifiant l'arrêté du 13 novembre 2017 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1°de l'article L.1434-4 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n°270/ARS-OI en date du 24 juillet 2018 portant détermination des zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin pour La Réunion et pour Mayotte ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2021 modifiant l'arrêté du 13 novembre 2017 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L.1434-4 du code de la santé publique ;

Vu le décret du 6 avril 2022 portant nomination de Monsieur Gérard COTELLON, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion ;

Vu la décision n°71/2022/DG/ARS La Réunion en date du 11 avril 2022 portant délégation de signature ;

Vu les travaux relatifs à la révision du zonage de la profession des médecins en lien avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé représentante des médecins et la Caisse Générale de la Sécurité Sociale de La Réunion en date du 22 mars 2022 et du 3 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable en date 13 juin 2022 de l'Union Régionale des Professionnels de Santé représentante des médecins ;

Vu l'avis favorable en date 13 juin 2022 de la Caisse Générale de la Sécurité Sociale de La Réunion ;

ARS La Réunion
2 bis, av Georges Brassens - CS 61002 - 97743 Saint-Denis Cedex 9
Tél : 0262 97 90 00

www.ars.sante.fr

Vu l'avis favorable en date du 21 juin 2022 de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie de La Réunion en séance plénière.

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté abroge l'arrêté sus visé :

- L'arrêté n°270/ARS-OI en date du 24 juillet 2018 portant détermination des zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin pour La Réunion et pour Mayotte.

Article 2 : Les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin sont arrêtées ainsi qu'il suit pour La Réunion. Ces zones sont réparties en deux catégories :

- Les zones d'intervention prioritaire dont la liste des grands quartiers est jointe en annexe 1 du présent arrêté.
- Les zones d'action complémentaire dont la liste des grands quartiers est jointe en annexe 2 du présent arrêté.

La cartographie du zonage de la profession de médecin figure en annexe 3 du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Article 5 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Denis, le 8 juillet 2022

Le directeur général

Gérard Cotellon

ARS La Réunion
2 bis, av Georges Brassens - CS 61002 - 97743 Saint-Denis Cedex 9
Tél : 0262 97 90 00

www.reunion.gouv.frwww.ars.sante.fr

Liste des zones d'intervention prioritaire (ZIP)

Commune	Grand quartier
Salazie	Hell Bourg
Sainte-Suzanne	Bagatelle
Saint-Benoît	Sainte-Anne
Saint-André	Rivière du Mat les Bas
	Mille Roches - Rivière du Mat les Hauts
Saint-Denis	La Bretagne
La Possession	Pichette
	Dos D'Ane
Saint-Paul	Barrage-Saint-Cœur
	Tan-Rouge
Saint-Joseph	Vincendo
	Les Lianes
Saint-Louis	Ouaki
Cilaos	Cilaos
Saint-Pierre	Bois d'Olives

Liste des zones d'action complémentaire (ZAC)

Commune	Grand quartier
Salazie	Mare à Vieille Place
La Plaine-des-Palmistes	Plaine des Palmistes
Sainte-Marie	La Ressource
Saint-Denis	Domenjod
	Saint-Bernard
	Saint-François
Entre-Deux	Entre-Deux
Petite-Île	Centre
Saint-Joseph	Jean-Petit
	Plaine des Grègues
Saint-Philippe	Centre - Mare Longue

Cartographie des zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin pour La Réunion.

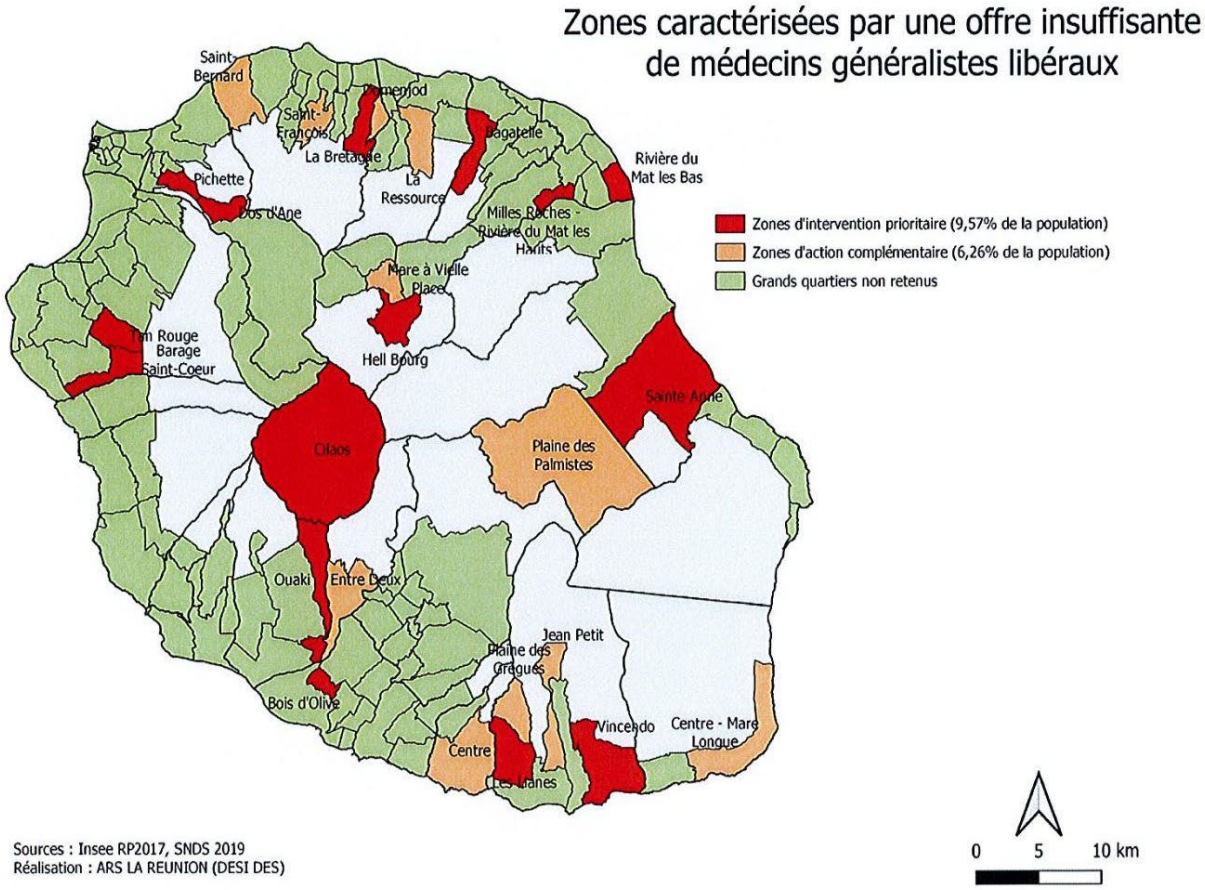

ARS La Réunion
2 bis, av Georges Brassens - CS 61002 - 97743 Saint-Denis Cedex 9
Tél : 0262 97 90 00

www.reunion.gouv.frwww.ars.sante.fr

ANNEXE II

Référentiels pour les formations de formateurs

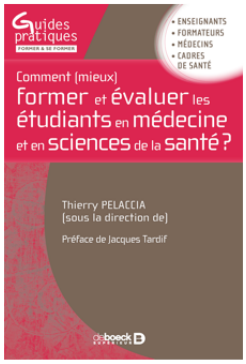

Ces deux guides abordent de façon pratique les différents aspects liés à la formation et à l'évaluation des étudiants en médecine.

Cet article compare les deux paradigmes et discute des principes et des implications pratiques du paradigme d'apprentissage

MOOC « raisonnement clinique » En ligne : https://www.coursera.org/learn/supervision-raisonnementclinique (choisir la version non payante sans délivrance du certificat)

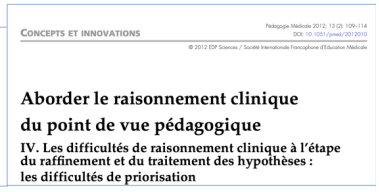

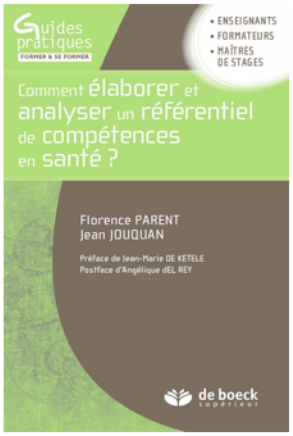

Ce guide pratique présente les principes des formations basées sur une approche par compétences et permet de construireet comprendre un référentiel de compétences.

Cet ouvrage décrit les principes de l'approche par compétences, les facteurs favorisant son implantation dans les curriculums, et sa déclinaison dans différents dispositifs.

ANNEXE III

Modalités d'affectation des étudiants admis en quatrième année des études médicales (DFASM1)

Choix de mars 2023

Approuvé au Conseil de l'UFR Santé du 16/02/2023

En l'absence de places suffisantes en deuxième cycle des études médicales pour la totalité des étudiants de DFGSM3 à La Réunion, l'admission en DFASM1 est prononcée :

- pour la Faculté de Santé de La Réunion
- pour les UFR/Facultés de Médecine des établissements liés par convention avec l'Université de La Réunion.

La liste définitive des établissements d'accueil pour l'année universitaire 2023-2024 et les suivantes, ainsi que le nombre de places ouvertes au choix est disponible dans l'espace dédié sur es@nté,

Les étudiants inscrits en DFGSM3 sont appelés à formuler un choix d'affectation parmi les établissements proposés. Le choix d'affectation est subordonné à l'admission finale en DFASM1 à l'issue de toutes les épreuves du DFGSM2 & DFGSM3.

Les affectations seront prononcées dans l'ordre d'une liste nominative des étudiants sur le critère suivant :
Notes obtenues à la première session du second semestre de DFGSM2 (S4) et à la première session du premier semestre de DFGSM3 (S5).

Modalités :

- Les notes sont celles retenues par le Jury à l'issue de la délibération.
- Toutes les UE se voient attribuer un coefficient de 1 au sein d'un semestre.
- Chaque semestre se voit attribuer un coefficient de 1.
- Les UE spécifiques facultatives, les UEO (UE d'ouverture), les UE du parcours recherche, et autres UE utilisées pour la valorisation du parcours étudiant ne sont pas prises en compte dans le classement.

Cas particuliers :

- Un étudiant qui n'a pas composé à une épreuve et n'a pas fourni les justificatifs d'absence pour circonstances exceptionnelles (conformément au RGE) et validé par le jury concerné se voit attribuer la note de zéro.
- Un étudiant qui n'a pas composé à une épreuve et a fourni les justificatifs d'absence pour circonstances exceptionnelles (conformément au RGE) et validé par le jury concerné verra la note de la session des épreuves de substitution prise en compte.
- Un étudiant qui n'a pas composé à une épreuve de substitution se verra attribuer une note de zéro.

- Un étudiant qui n'a pas composé à une épreuve de substitution et a fourni les justificatifs d'absence pour circonstances exceptionnelles (conformément au RGE) et validé par le jury concerné n'aura pas de note pour cette épreuve prise en compte pour son classement.
- En aucun cas les notes de la 2° session ne seront prises en compte pour le classement.
- En cas de redoublement, l'étudiant conserve ses notes obtenues à la première session de la première année s'il y en a.
- Pour les étudiants redoublant le DFGSM3 l'année universitaire 2022-2023, la mesure transitoire suivante s'applique : les notes du premier semestre de DFGSM3 prise en compte sont celles de l'année universitaire 2022-2023
- Pour les étudiants issus du dispositif d'admission directe dans les études médicales « Passerelle » en DFGSM3 (Arrêté du 24 mars 2017), l'interclassement est réalisé en fonction de leur classement de la 1ère session du 5ème semestre des examens du DFGSM3. Exemple: pour 1 étudiant classé 64ème en DFGSM3 à l'issue des examens du semestre 5, l'interclassement définitif de l'étudiant sera 64-b.
- Si plusieurs étudiants sont exæquo, le classement est réalisé par ordre de mérite au S5 DFGSM3.

ANNEXE IV

*L'annexe financière concerne l'année universitaire 2023-2024.

	DEPENSES PREVISIONNELLES				RECETTES PREVISIONNELLES			
Université	**Poste de dépense**	**Montant unitaire**	**Quantité**	**Montant total**	**Poste de recette**	**Montant unitaire**	**Quantité**	**Montant total**
UR	**Frais de déplacement**				**Frais de scolarité**			
	Personnels enseignants	25 000 €			Frais d'inscription	243 €	42 étudiants /an	10 206 €
	Frais de fonctionnement				**Total Université de La Réunion**			**10 206 €**
	Logiciels : Anatomie et Gelule	6400 € par an (pour l'ensemble des étudiants)			Subvention Région	3 postes de chefs de clinique		118 518 €
						2 personnels administratifs - ITRF		78 451 €
					Total subvention Région			**196 969 €**
					Subvention MESR	Frais annexes (missions et fonctionnement)		31 400 €
						Rémunérations personnels enseignants	5 postes HU par an	
							Heures complémentaires	34 524 €
					Total Subvention MESR			**65 924 €**
					TOTAL			**273 099 €**
	TOTAL			**31 400 €**				
	Coût RH							
	Rémunération du personnel enseignant (coût chargé)	*Prise en charge par l'établissement selon les règles en vigueur*						
	3 Chefs de clinique	**118 518 €**						
	Coût chargé Heures enseignements	**44 730 € (pour 592 heures maquettes soit 710 HETD)**						
	Rémunération du personnel administratif (coût chargé)							
	1 ITRF – catégorie A – Ingénieur d'études	**44 408 €**						
	3 ITRF – catégorie B – Technicien en gestion administrative - Gestionnaires scolarité	*2023-2024*	*2024-2025*	*2025-2026*				
		34 043€	**68 086€***	**102 129€***				
	TOTAL			**273 099 €**				

*pour information

ANNEXE V

Répartition des Items du 2ème cycle – DFASM

ECTS : DFASM 1 : 50 - DFASM 2 : 50 - DFASM 3 : 20

DFASM1 (50 ECTS)

7ème semestre

bloc	UE	Responsable	Items enseignés	Volume (h)	ECTS
Locomoteur	Rhumatologie	Xavier Guillot	94, 95, 128, 129, 156, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 268, 307, 361	20	4
	Orthopédie	Cédric Maillot	93, 94, 95, 156, 199, 200, 307, 334, 340, 349, 361, 362, 363, 365	14	2
	MPR	Véronique Martins	56, 93, 94, 104, 106, 118, 119, 120, 122, 125, 129, 196, 197, 199, 249, 256, 328, 340 Thématiques de rééducation de certains items traités dans d'autres collèges	21	4
Gériatrie, Hématologie	Gériatrie	Antoine Vignolles	70, 108, 120, 123, 130, 131, 132, 133, 252	**13**	2
	Hématologie	Catherine Mohr	296, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 220, 275, 329	**20**	4
	Néphrologie Pour DFASM1 2023-2024	Henri Vachet-Coponat	161, 201, 247, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 320, 330, 348	**32**	5
	Pneumologie Pour DFASM1 2023-2024	Virgile Gazaille	110, 154, 159, 188, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 226, 230, 289, 291, 309, 326, 359,360	**34**	5

8ème semestre

bloc	UE	responsable	Items enseignés	Vol (h)	ECTS
Chirurgie tête, cou renal thorax	Ophtalmologie - ORL - Chirurgie Maxillo Faciale	Gaëlle Leterme Amélie Rougeot Sophie Baillif	44, 46, 85, 86, 87, 88, 99, 101, 145, 146, 147, 270, 295, 335, 354	**10**	2
	Chirurgie - CTCV	Eric Braunberger	Aspects chirurgicaux des items : 152, 153, 225, 201, 205, 206, 225, 226, 233, 234, 309, 339, 360	**5**	1
	Urologie	Marc Gigante	50, 58, 124, 125, 126, 127, 161, 201, 260, 265, 311, 313, 314, 347	**21**	3
	Cardiologie 2 Pour DFASM1 2023-2024	Louis-Marie Desroche	152, 153, 222, 225, 226, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 238, 350, 331, 339,	**33**	6
Oncologie, Douleur, Soins palliatifs	Oncologie	Mohamed Khettab Franck Ah-Pine	290, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314	**30**	5
	Soins palliatifs douleur	Catherine Hemmer-Melchior	135, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 294, 295	**15**	2
Psychiatrie Addictologie Médecine Légal	Psychiatrie	Michel Spodenkiewicz	15, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 73, 74, 121, 144, 351, 352, 353	25	4
	Addictologie	David Mété	75, 76, 77, 78, 79	**10**	2
	Médecine légale	Jean-Marie Berthézène	5, 11, 12, 13, 57	**10**	2

UE annualisées

UE	responsable	Items enseignés	Vol (h)	ECTS
Lecture critique d'article	Loïc Raffray	/	**36** (18/semestre)	4
Stages	Radwan Kassir	Situations de départ	4 périodes de stages de 6 semaines	4
Gardes		NA	25 gardes sur les 3 années de DFASM	1
ECOS	David Couret Thomas Lair	Situations de départs	NA	4
UE optionnelle facultative	Marc Gigante	Sauvetage en mer	68	6
UE langue		A voir		
UE engagement pédagogique	Aurélien Olichon	Tutorat du service sanitaire		
UE « conférence de révisions »	Julien Jabot	Tous les ITEMS de DFGSM2, 3	4h par semaine	NA

DFASM2 (50 ECTS)

9ème semestre

bloc	UE	responsables	Items enseignés	Vol (h)	ECTS
Urgences Anesthésie Réanimation MPO, MIR	Urgences Anesthésie Réanimation MPO, MIR	David Couret Julien Jabot Rémi Girerd	134, 135, 136, 143, 157, 158, 337, 229, 267, 268, 322, 331, 332, 333, 334, 336, 338, 341, 344, 355, 359	**30**	7
Gynécologie- Obstétrique Pédiatrie	Gynécologie-Obstétrique	Phuong Lien Tran Malik. Boukerrou	9, 12, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 58, 69, 124, 125, 162, 246, 247, 255, 290, 300, 306, 312, 344	**29**	7
	Pédiatrie	Silvia Iacobelli Yaël Lévy	30, 32, 33, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 89, 100, 105, 137, 142, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 154, 156, 157, 158, 161, 163, 164, 176, 177, 187, 188, 189, 203, 204, 212, 213, 214, 215, 219, 220, 224, 238, 240, 243, 245, 247, 248, 249, 250, 251, 253, 256, 259, 264, 269, 271, 274, 278, 283, 285, 286, 289, 295, 297, 313, 315, 331, 332, 334, 336, 337, 343, 345, 346, 354, 356, 357, 359	**45**	9
Médecine interne	Médecine interne	Loïc Raffray	2, 185, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 202, 211, 239, 251, 330	**18**	3

10ème semestre

bloc	UE	responsable	Items enseignés	Vol (h)	ECTS
Santé publique	Santé publique	Catherine Marimoutou René Bun	3, 16, 19, 20, 21, 59, 146, 178, 179, 181, 290, 297, 323, 325	**20**	3
Médecine au travail	Maladie professionnelle	Stéphane Doray	28, 176, 178, 179, 180	**7**	1
Médecine générale	Médecine générale	Sébastien Leruste	1, 8, 22, 23, 33, 36, 37, 47, 49, 55, 59, 66, 72, 74, 75, 76, 94,99, 119, 146, 147, 148, 149, 150, 154, 161, 166, 168, 177, 224, 248, 249, 270, 271, 283, 284, 322, 324, 327 , 350, 352, 353	**30**	7

UE annualisées

UE	responsable	Items enseignés	Vol (h)	ECTS
OBLIGATOIRES				
Lecture critique d'article	Loïc Raffray	NA	**36** (18/sem)	4
Stages	Radwan Kassir	4 périodes de stages de 6 semaines		4
Gardes	Radwan Kassir	25 gardes sur le DFASM		1
ECOS	David Couret, Thomas Lair	Situations de départ	NA	4
FACULTATIVES				
UE optionnelle facultative		En Cours		

UE langue		En cours		
UE « conférence de révisions »	Julien Jabot	Tous les ITEMS de DFGSM 2, 3 et DFASM 1	4h 2 fois par semaine	

DFASM3 (20 ECTS)

UE	responsable	Thématiques enseignées	Vol (h)	ECTS
OBLIGATOIRES				
Sciences humaines et sociales		En cours		3
Séminaires problèmes de santé publique	Cyril Ferdynus René Bun	Selon les priorités nationales définies et révisées régulièrement par le MESR		3
ECOS	David Couret Thomas Lair	ECOS formatives		4
Stages	Radwan Kassir	3 périodes de stages de 12 semaines		4
Gardes	Radwan Kassir	Validation des 25 gardes minimum du DFASM		1
FACULTATIVES				
UE optionnelle		En Cours		

UE Engagement pédagogique préparation EDN	A Olichon J Jabot	En cours		

ANNEXE VI

Modules d'enseignement des stages

M1	M2
Addictologie Informatique médicale, biomathématiques, méthodes en épidémiologie, statistique (CIMES) Médecine scolaire Humanités Médicales **Santé Publique** (CUESP) Santé Publique en Odontologie **Neurochirurgie** **Neurologie** **Ophtalmologie** **Psychiatrie** et **Pédopsychiatrie** **Médecine générale** **Hyperbarie**	Anatomie Chirurgie de la main **Chirurgie Maxillo-faciale et Stomatologie** **Chirurgie Orale** **Chirurgie Orthopédique et Traumatologique** **Chirurgie Plastique** **Rhumatologie** **Médecine du Sport** **Médecine Physique et de Réadaptation** Médecines Intégratives et Complémentaires **ORL** et Chirurgie de la Face et du Cou **Endocrino-Diabétologie-Maladies métaboliques**
Pneumologie / Allergologie **Cardiologie** et maladies vasculaires / Médecine cardiovasculaire **Chirurgie Thoracique** et Cardiovasculaire Chirurgie Vasculaire et Endovasculaire **Médecine Vasculaire** **MPR**	**Hépato-Gastroentérologie** **Chirurgie Viscérale et Digestive** **Néphrologie** **Urologie** **Nutrition** **Radiologie** **Médecine générale**
M3	**M4**
Bactériologie-Virologie-Hygiène **Parasitologie-**Mycologie **Maladies Infectieuses et Tropicales / Hygiène** **Médecine Interne / Polyvalente** **Immunologie** **Dermatologie** Biophysique et **Médecine Nucléaire** **Biologie Médicale** **Médecine du Travail** **Médecine Légale** **Gériatrie** **Médecine générale**	**Médecine Intensive Réanimation** **Médecine d'Urgences** **Anesthésie Réanimation Médecine Péri-**Opératoire Médecine appliquée aux Armées Thérapeutique **Pharmacologie Médicale**

Hématologie **Oncologie** Médecine de la Douleur **Médecine Palliative** **Anatomie et Cytologie Pathologiques** Histologie **Biochimie** et Biologie Moléculaire **Génétique Médicale** Biologie Cellulaire /Médecine Moléculaire **Rhumatologie**	**Gynécologie médicale** **Gynécologie Obstétrique** **Pédiatrie** **Médecine et Biologie du Développement et de la Reproduction** **Chirurgie pédiatrique** **Physiologie en Santé** **Médecine générale**

ANNEXE VII

LES TERRAINS DE STAGE

Prévisionnel = 220 postes potentiels

	Services CHU Sud	Quota 2023-2024	RESP PÉDAGOGIQUE
M3	ANATOMOPATHOLOGIE	2	Dr AH PINE
M4	ANESTHÉSIE	2	Dr Romain GELLENS/ Dr Antoine CUVELIER
M3	BACTÉRIOLOGIE-PARASITOLOGIE	1	Dr Sandrine PICOT
M3	BIOCHIMIE	1	Dr Sophie BASTARD / Dr Eric MAGNY
M4	CARDIO PÉDIATRIQUE	1	Dr Karim JAMAL BEY
M1	CARDIOLOGIE	4	Dr Sandrine PICOT / Julien JAUBERT
M2	CHIRURGIE DIGESTIVE VISCÉRALE	3	Dr Johanna ZEMOUR
M4	CHIRURGIE INFANTILE	2	Dr Elena ENAUD / Dr Sophie MORIN
M2	CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE	4	Dr Cédric MAILLOT
M1	CHIRURGIE THORACIQUE et VASCULAIRE	1	Dr Bruno DELELIS
M2	CHIRURGIE UROLOGIQUE	2	Pr Marc GIGANTE
M2	ENDOCRINOLOGIE DIABÉTOLOGIE	2	Dr Muriel COGNE/ Dr Mathilde SIMONSON
M3	DERMATOLOGIE ADULTE	2	Dr Antoine BERTOLOTTI
M2	GASTRO-ENTERO	3	Dr René Delrez / Dr KWIATEK
M4	GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE	10	Pr Malik BOUKERROU / Dr Phuong TRAN
M3	HÉMATOLOGIE		Dr Patricia ZUNIC / Dr Catherine MOHR
M3	ONCOLOGIE MEDICAL	4	Pr Mohamed KHETTAB
M1	HYPERBARIE - Plaie et cicatrisation	1	Dr MASSEGUIN Thomas
M2	RADIOLOGIE NEURORADIOLOGIE	4	Dr Jean Brice VEYRIERE
M3	LABO HÉMATO	1	Dr Valérie COULON / Dr Eric MAGNY
M3	MALADIES INFECTIEUSES/	3	Dr Patrice POUBEAU
M3	MED INTERNE	2	Dr Aurélie FOUCHER

M3	MALADIES RARES	1	Dr Ariane CHOUMERT
M3	MÉDECINE LÉGALE	1	Dr Arnaud LE GALLO
M1	MEDECINE PHYSIQUE READAPTATION		Dr Marc BOUQUET
M3	MEDECINE ST-JOSEPH (Gériatrie)	4	Dr Jean-Marc EYCHENE
M3	MEDECINE ST-LOUIS (Générale)		Dr Jean-Christophe DONIKIAN / Nicolas FENET
M4	NEONATOLOGIE / REA NEONAT / REA PED / USC	6	Pr Silvia IACOBELLI
M2	NEPHROLOGIE-DIALYSE		Dr GAYON Julien
M1	NEUROCHIRURGIE	2	Dr Sébastien FREPPEL
M1	NEUROLOGIE	4	Dr Cyril CHARLIN / Benoit DELPONT
M4	NEUROREANIMATION	3	Pr David COURET/Dr Philippe OOCQUIDANT
M2	ORL	2	Dr Daw-Horng WU
M4	PEDIATRIE	3	Dr Hugues FLODROPS / Dr RUIN Mahé
M4	PEDO-PSYCHIATRIE CAPAS	2	Dr Michel SPODENKIEWICZ/ Melina PORTELETTE
M4	PHARMACIE	8	Dr Sabrina ROSBISKI
M4	PHARMACIE d'approvisionnement	1	
M1	PNEUMOLOGIE	2	Dr Valerian BOURINET
M1	PSYCHIATRIE CAUMP/UPL		Dr Gilles MALBURET
M1	PSYCHIATRIE (CORAIL/LAGON)		Dr Laurent BLUM / Dr LAFFONT
M3	RADIOTHÉRAPIE		Dr Johan ENCAOUA
M3	SOINS PALLIATIF	2	Dr Carine MELCHIOR
M4	RÉANIMATION POLYVALENTE / USC	4	Dr Olivier SIMON / Dr Arnaud DESVERGEZ/ Pr Arnaud WINER
M4	URGENCES SAMU SMUR UHCD	10	Dr ADENIS Thibault
	Capacité totale CHU SUD	110	

Modules	Services CHU Nord	Quota 2022 - 2023	RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
M3	ANAPATH		Dr Carla FERNANDEZ
M1	ADDICTOLOGIE		Dr David METE
M4	ANESTHESIE BLOC CENTRAL		Drs THILTGES, LOUPEC & FORTIN
M4	ANESTHESIE REA CTCV	1	Dr Benjamin DELMAS / Mathilde LARGHI

M1	CARDIOLOGIE / USIC	5	Dr Jérôme CORRE
M4	Cardio Pédiatrique et M3C	2	Dr ARSAC Louis / Dr Jean Bernard SELLY
M2	CHIR DIGESTIVE	4	Pr Radwan KASSIR
M4	CHIR INFANTILE	2	Pr Frédérique SAUVAT/ Dr Etienne SUPPLY
M2	CHIR MAXILLO-FACIALE	1	Dr Gaëlle LETERME
M2	CHIR ORTHOPEDIQUE	3	Dr Mathilde PAYET
M2	Chirurgie Plastique	1	Dr Gaëlle LETERME
M1	CHIR THORACIQUE CARDIAQUE		Pr Eric BRAUNBERGER
M3	DERMATOLOGIE	1	Dr Kelly BAGNY
M2	DIABETO/ENDOCRINO	4	Dr Candice KEMBELLEC / Dr FLAUS
M2	GASTRO		Dr Pierre GARNIER
M3	GENETIQUE	1	Dr MOREL Godelieve / Pr Bérénice ROY-DORAY
M3	GERIATRIE	4	Dr RENAUD Stéphane
M3	Hygiène GESTION DU RISQUE INFECTIEUX	1	Dr LUGAGNE / GAMBAROTTO
M4	GRANDS BRULES		Dr ALLOU Nicolas
M4	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE	6	Dr Anca BIRSAN
M3	HEMATOLOGIE		Dr RANDRIAMALALA Edouard
M4	ONCO-HEMATOLOGIE PEDIATRIQUE	2	Docteur Yves REGUERRE
M3	IMAGERIE - Radiologie Générale		Dr Jean-Yves TRAVERS
M3	Laboratoire BIOCHIMIE	1	Dr Sophie BASTARD
	Laboratoire MICROBIOLOGIE	1	Dr Guillaume MILTGEN
M3	MALADIES INFECTIEUSES	2	Dr Marie-Pierre MOITON
M3	MEDECINE INTERNE	3	Pr RAFFRAY Loïc
M3	MEDECINE LEGALE	2 : 1 victimo + 1 autopsie	Dr Arnaud LE GALLO
M3	MEDECINE NUCLEAIRE	2	Dr Cédric REVEL
M1	MEDECINE PHYSIQUE READAPTION	2	Dr Bénédicte CASALONGA / Dr Véronique MARTINS
M3	MEDECINE POLYVALENTE	2	Dr Marlène KNEZYNSKI
M2	NEPHROLOGIE	2	Pr Henri VACHER COPONAT / Dr DI ASCIA Ludovic
M4	NEPHROLOGIE PEDIATRIQUE	0	Dr DUNAND Olivier
M4	MEDECINE NEONATALE	2	Dr Duksha RAMFUL
M1	NEUROLOGIE		Dr Lorraine HAMELIN / Gilles BOURDAIS

M2	ODONTOLOGIE		Dr Gilles KLENKLE
M1	OPHTALMOLOGIE		Dr Patrick NGUYEN
M2	ORL	1	Dr Gaëlle LETERME
M4	PEDIATRIE	6	Dr Stéphanie ROBIN
M4	PHARMACIE	8	Dr Samira PAYRARD
M1	PNEUMOLOGIE	4	Pr GAZAILLE Virgile
M4	REANIMATION PEDIATRIQUE / USCP	2	Dr. Etienne DARRIEUX
M4	REANIMATION POLYVALENTE	4	Dr Laurence DANGERS
M3	RHUMATOLOGIE	1	Dr Xavier GUILLOT
M4	URGENCES/ SAMU	5 à 10	Dr Mathieu DANIEL
	Capacité totale CHU NORD	76	

Modules	Services du CHOR	Quota 2023 - 2024	RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
M2	CHIRURGIE DIGESTIVE		Dr A. ROBERT
M3	MEDECINE INTERNE/ GERIATRIE	1	Dr ROUSSIN
M4	Anesthésie	1	Dr Mirre
M4	Soins Critiques	0	Dr Barrier
M4	Urgences	4	Dr Bedanie
M2	Gastro Entérologie	2	Dr Letoux
M2	Diabeto/Hopital De Semaine	3	Dr Million
M4	Pédiatrie	3	Dr Ernould
M1	Médecine à orientation Pneumologique/Med Poly	2	Dr Lacheray
M4	Gynécologie Obstétrique	2	Dr Levebre Clementine
M1	Cardio/neuro	0	Dr Le mee
M2	Chir ortho	2	Dr Cadennes
M2	Chir Viscérale	2	Dr Robert
M4	Unité Post Urgence 72h	2	Dr Bastard
M1	EMSP	0	Dr Walker
M3	Biologie	1	Dr Pianneti
M1	CEPS	0	Dr Thore
M3	Dermato/HDJ	1	Dr Sultan

	Capacité totale du CHOR	26	

	Services du GHER	Quota 2022 - 2023	RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
M4	URGENCE	3	Dr KLEIN / BONNET
M3	Gériatrie	2	Dr PAYET Lisa
M1	Neurologie et gastro-entérologie	2	Dr COUIDIN Guillaume
M4	Pédiatrie	1	Dr BABIMBISSA Roch
M4	Gynécologie		
M3	Médecine interne		
	Capacité totale du GHER	8	

ANNEXE VIII

Calendrier 2023-2025 de l'alternance stage-enseignements-examens

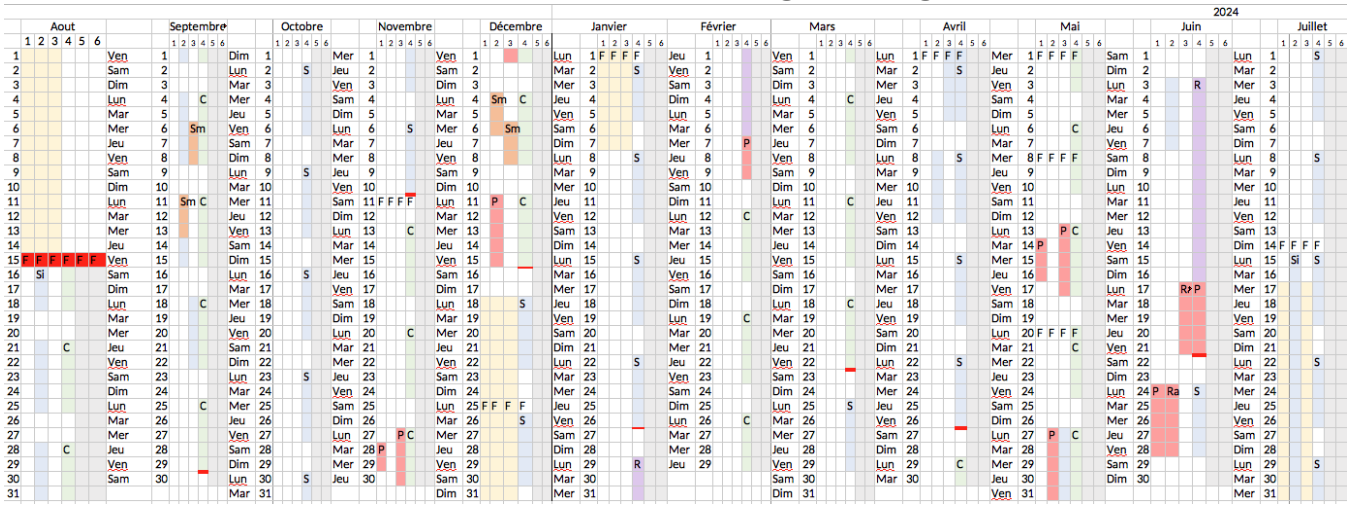

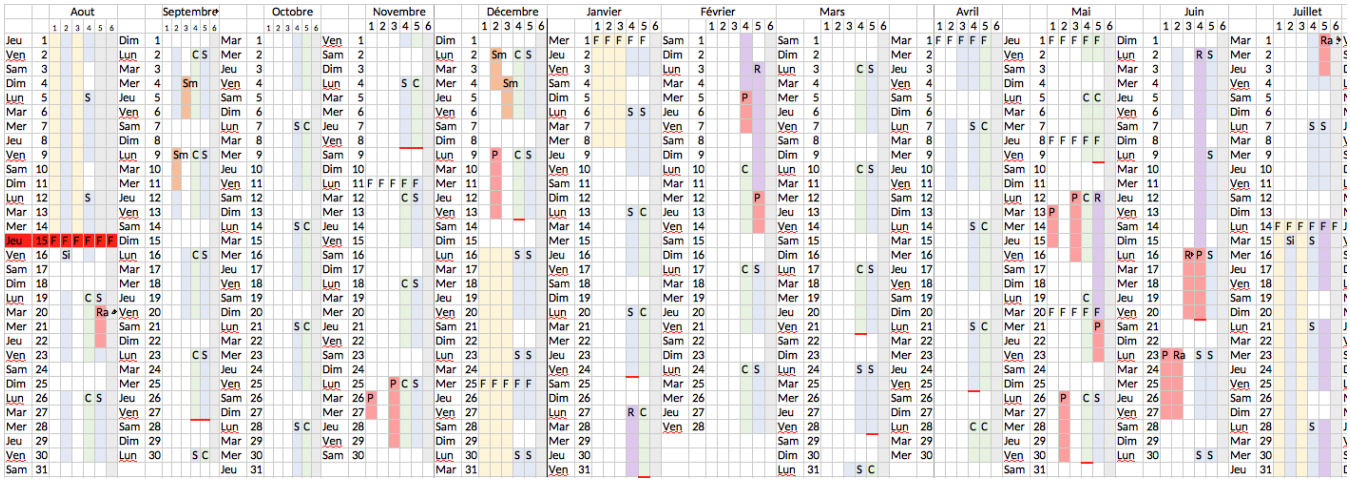

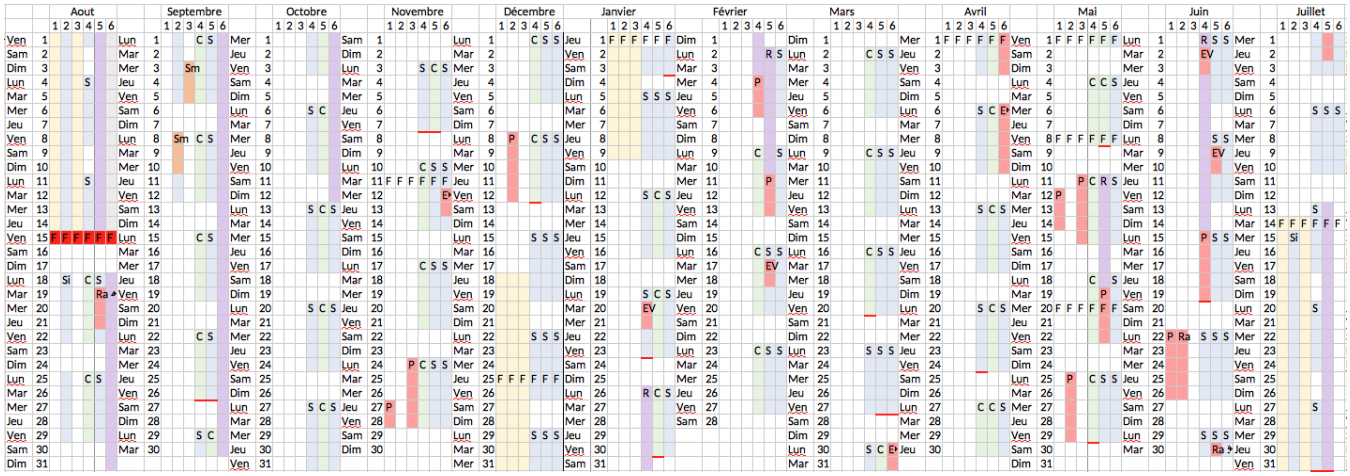

ANNEXE IX :
LE LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Livret d'accueil de l'externat à la Réunion

Responsables pédagogiques et contacts utiles :

UFR santé : …

Responsables 2ème cycle :

Avec la participation des Carabins de Bourbon

Le statut d'externe

Vous changez de statut administratif et devenez «Étudiant salarié» ce qui nécessite de changer de régime d'assurance maladie. Vous devez vous inscrire à la Caisse de sécurité sociale locale (CPAM) car vous n'êtes plus au régime étudiant. A vous de trouver également une mutuelle (MNH…)

Il est **OBLIGATOIRE** de souscrire à une **Assurance Professionnelle** pour :

* RCP = Responsabilité Civile Professionnelle

* PJ = Protection Juridique

Différentes assurances existent, vous verrez rapidement quelles sont les meilleures dans vos villes respectives : MACSF, La Médicale …

A l'hôpital, vous faites partie intégrante des professionnels de santé. Vous êtes donc tenus aux mêmes exigences que l'ensemble du personnel soignant de l'hôpital, en particulier en termes de secret médical.

Vos accès sur le logiciel de gestion des dossiers des patients sont ouverts pour tous les terrains de stages dès la 4ème année. Cependant, **vous ne pouvez accéder qu'aux patients dont vous avez la charge !** Tous les mouvements d'ouverture de dossier sont tracés et accéder à un dossier dont vous n'êtes pas en charge sera suivi de **sanctions.**

Vos droits :

Rémunérations

Vous avez le droit à une rémunération au titre des stages et des gardes (sous forme d'indemnité). *(Arrêté du 8 juillet 2022 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions dans les établissements publics de santé)*

Echelon	Durée	Salaire brut
1	1 an	269,10€
2	1 an	331,20€
3	1 an	403,65€

Le montant de l'indemnité des gardes, pour une garde de jour, de nuit, un dimanche ou jour férié, est à 52€ (A*rrêté du 6 août 2015 modifiant l'arrêté du 17 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine)*

Congés

Vous avez le droit à un **congé annuel** rémunéré de **trente jours ouvrables**. Les samedis sont considérés comme des jours ouvrables. Les congés doivent être validés par le chef de service. Il est habituel de répartir les congés par 2 ou 3 semaines maximum par semestre, p**endant les périodes de stages et non d'enseignement.**

Vous avez également le droit, sur demande, à un **mois de congés sans solde**.

Vous avez le droit à un **congé de maternité**, **d'adoption** ou de **paternité** d'une durée égale à celle prévue par la législation de la sécurité sociale

Transports et hébergements

Concernant les aides aux transports, les modalités restent à définir

Article D6153-58-1 Modifié par Décret n°2020-1241 du 9 octobre 2020 - art. 1

Une indemnité forfaitaire de transport, lorsqu'ils accomplissent un stage en dehors de leur centre hospitalier universitaire de rattachement, si le lieu de stage est situé à une distance de plus de 15 kilomètres de l'unité de formation et de recherche dans laquelle est inscrit l'étudiant. Lorsque le stage est organisé à temps plein, il doit être situé à une ***distance de plus de 15 kilomètres, tant de l'unité de formation et de recherche dans laquelle est inscrit l'étudiant que de son domicile****. Cette indemnité n'est cumulable avec aucun dispositif de prise en charge totale ou partielle de frais de transport directement versé à l'intéressé.*

Une indemnité forfaitaire d'hébergement lorsqu'ils accomplissent un stage ambulatoire situé dans une zone géographique prévue au 1° de l'article L. 1434-4. Pour bénéficier de cette indemnité, l'étudiant fournit une attestation sur l'honneur au centre hospitalier universitaire par laquelle il certifie supporter la charge d'un logement à titre onéreux d'une part, et ne bénéficier d'aucune aide d'une structure ou collectivité publique d'autre part.

Continuité territoriale pour financer une partie du billet d'un retour à la Réunion pendant votre 2è cycle : https://www.regionreunion.com/aides-services/Continuite-Territoriale

Organisation des stages

Terrains de stage

Vous trouverez les différents terrains de stages en annexe à la fin de ce livret.

Sur l'ensemble des 4ème, 5ème et 6ème année, il est obligatoire de réaliser 36 mois de stage en demi-journée ou 18 mois de stage en journée pleine *(définis par le CSP : Article R6153-47 Modifié par DÉCRET n°2014-674 du 24 juin 2014 - art. 2)*. A la Réunion il a été décidé de créer des stages en journée pleine afin que vous soyez intégrés complètement dans les équipes et que vous ayez une vision globale du fonctionnement à l'hôpital et du suivi de vos patients. L'alternance des périodes de stages et de cours se font par séquence de 6 semaines en moyenne. Voir en exemple en Annexe …

Pour rappel : la présence en stage est une obligation légale qui contribue à la validation de votre cursus médical, mais aussi une obligation contractuelle vis-à-vis de l'établissement.

Les gardes

Il est obligatoire de réaliser au moins **25 gardes** pendant le 2è cycle (*Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales*).

Pour rappel : un étudiant ne peut pas être mis en obligation de garde pendant plus de 24 heures d'affilée et plus de 48 heures par semaine. Chaque garde de nuit est suivi d'un **repos de sécurité de 11 heures**, qui démarre **immédiatement à la fin de la garde** et qui vous **dispense** de présence en **stage** et aux **enseignements** théoriques le lendemain.

Vous ne pouvez **pas** avoir de **gardes** (de jour ou de nuit) la **veille d'un examen ou d'un contrôle continu**

Les horaires des gardes varient en fonction des services (cf infra tableau des services de garde).

En cas d'impossibilité absolue d'assurer sa garde : un remplaçant doit absolument être trouvé et le service prévenu. Tout manquement aux gardes sans motif valable est sanctionné. Pour information : les dates des examens des différentes années de formation sont fixées de telle manière qu'il est toujours possible qu'un étudiant d'une ou l'autre année puisse prendre la garde.

Rôles de l'externe en service de médecine :

1. Ecrire l'observation d'entrée AVEC une proposition de prise en charge (Cf Annexe A : modèle)
2. Examiner TOUS vos patients à charge, TOUS les jours.
3. Tenir à jour les dossiers papiers et informatiques :
   - Cette tâche incombe à tout le personnel médical et paramédical du service, et donc également à vous : ranger les ECG, les demandes et résultats d'examen, les dossiers personnels des patients etc…
   - Cela inclut un mot de suivi du patient régulier : 1 jour/2 voire tous les jours.
4. Réaliser des gestes techniques sous supervision d'un interne ou d'un senior puis en autonomie (cf Annexe B : listes des gestes)
5. Savoir expliquer des examens aux patients
6. Assister à des annonces diagnostiques
7. Assister à des consultations ou des interventions

Les ECOS

(Examen Clinique à Objectif Standardisé)

En cours de construction

Voyager pendant l'externat

En cours de construction

ERASMUS

Accords entre facultés

IFMSA

SCOPE-SCORE (ANEMF)

Travailler à côté de l'externat

Pour pouvoir financer des stages en métropoles ou des ERASMUS, voici quelques astuces pour travailler pendant l'externat :

(*Arrêté du 3 février 2022 relatif aux vacations des étudiants en santé pour la réalisation des activités d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ou des actes et activités d'infirmier […])*

Vous pouvez réaliser des vacations en tant qu' Aide-Soignant lorsque vous validez votre 2ème année (DFGSM2).
« Pour réaliser des activités d'aide-soignant en étant affectés au sein d'une équipe soignante comportant au moins un infirmier diplômé d'Etat durant les périodes pendant lesquelles ils réalisent ces activités : « les étudiants inscrits en formation de médecine ayant validé la deuxième année du premier cycle»

Vous pouvez réaliser des vacations en tant qu'Infirmier après validation de la 5ème année (DFASM3)
« Pour réaliser des actes et activités d'infirmier en étant encadrés par un infirmier diplômé d'Etat, les étudiants en formation de médecine ayant validé la deuxième année du deuxième cycle »

Détail légal : « Un contrat de vacation ou à durée déterminée est signé au plus tard le deuxième jour de travail par l'étudiant et le directeur de l'établissement employeur, dans le respect des conditions fixées par le code du travail ou le *décret n° 91-155 du 6 février 1991 susvisé*. Il précise la période pour laquelle l'étudiant est recruté, la durée hebdomadaire de travail ainsi que la rémunération qui est alignée sur la rémunération réglementaire correspondant à un agent titulaire du premier échelon du premier grade du corps concerné ou sur le salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé. »

Vous pouvez réaliser des vacations en tant qu'aide opératoire.

Attention la possibilité de réaliser des vacations infirmiers ou aide-soignant n'est valable que pendant les études de médecine. Il ne s'agit pas de l'obtention d'une équivalence si vous arrêtez les études de médecine.

Annexe A :
Exemple d'observation

MOTIF D'HOSPITALISATION : Mr/Mme {NOM, prénom}, âgée de {âge}, est hospitalisé pour {symptômes} +/- {signes de gravité} +/- {contexte important}.

ANTÉCÉDENTS

Personnels : Chirurgicaux/Médicaux *(classés par organe ou par date, datés++, prise en charge, séquelles)*

Familiaux : parenté 1er degré *(père/mère/enfants)* 2ème degré *(oncle/tante/cousins)*

MODE DE VIE

Profession :

Statut familiale, nombre d'enfants :

Activités physiques/Loisirs :

Hébergement : *(ascenseur, appartement/maison…)*

Autonomie : *(score GIR par exemple…)*

Aide sociale : *(APA, MDPH…)*

EXPOSITIONS

Tabac / Cannabis : *(nombre de PA, date début, sevrage)*

Alcool : *(quantité consommation, date début, sevrage)*

Professionnelle : *(temps d'exposition, protections utilisées…)*

Domicile/Animaux :

Activités/Loisirs :

TRAITEMENTS

Posologie +++

Date de début

ANAMNÈSE

Histoire au domicile

Examen clinique et complémentaires aux urgences

Prise en charge initiale aux urgences

EXAMEN CLINIQUE À L'ENTRÉE

Conclusion intermédiaire

Proposition de prise en charge initiale dans le service

Par la suite, vous pouvez participer à la tenue du dossier avec des compte rendus quotidiens. Le courrier de sortie consiste à votre observation corrigée par les médecins à laquelle s'ajoute l'évolution mise en forme, une conclusion et les traitements de sortie. Réaliser une bonne observation fait entièrement partie de la prise en charge du patient.

EVOLUTION DANS LE SERVICE :

CONCLUSION :

TRAITEMENT DE SORTIE :

ANNEXE X

Chapitre 4

VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION

Art. 20. – Le parcours de formation des candidats est examiné par l'université sur la base d'un dossier, dont les modalités de constitution et d'examen sont définies à l'article 21 du présent arrêté.

Art. 21. – I. – Chaque candidat transmet à l'université les différents éléments de son parcours de formation, accompagnés des pièces justificatives nécessaires à la vérification des éléments déclarés. Les universités sont chargées de conserver les pièces justificatives fournies.

II. – Ces dossiers sont examinés par l'université d'inscription du candidat sur la base d'une grille nationale de valorisation du parcours de formation, qui est commune à tous les dossiers examinés, comprend une pluralité de critères non-discriminatoires et figure en annexe au présent arrêté.

Chaque dossier obtient un nombre total de points égal à la somme des points acquis pour chacun de ces critères. Chaque dossier se voit alors attribuer une note, dont la valeur maximale est de 60.

III. – Après validation par le directeur d'UFR, les universités font remonter au CNG selon un format standardisé défini par celui-ci et de façon sécurisée la note attribuée à chaque candidat au titre du parcours de formation afin de lui permettre de participer à la procédure nationale d'appariement mentionnée à l'article R. 632-2-1 du code de l'éducation.

Les modalités de valorisation des éléments du parcours de formation spécifiques aux candidats visés au 2° du II de l'article R. 632-2 du code de l'éducation seront précisées par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

IV. – Pour les élèves médecins des écoles du service de santé des armées, les différents éléments mentionnés au I du présent article sont transmis après accord de l'autorité militaire.

VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION (PLAFOND FIXÉ À 60 POINTS)

	Elément du parcours	Justificatif	Points
Cursus médecine	Validation d'une UE supplémentaire facultative	Attestation de validation de l'UE	10 *(40 points max)*
Cursus hors médecine	Validation d'année(s) de formation hors médecine, première année de parcours de formation antérieurs mentionnés aux 1° et 2° de l'article R631-1 du code de l'éducation, et première année de diplôme national de licence	Attestation de validation des ECTS	10 points par 60 ECTS validés
	Validation d'un master 1	Attestation de réussite du master 1	40
	Validation d'un master 2	Attestation de réussite du master 2	60
	Validation d'une thèse d'université	Attestation de réussite du doctorat	60
	Publication d'un article dans une revue à comité de lecture	Référence de l'article publié	10
Engagement	Validation d'une UE d'engagement associatif (fonctions associatives, électives, projets spécifiques...)	Attestation de validation de l'UE	40
	Validation d'une UE d'engagement pédagogique (tutorats, recherche en pédagogie...)	Attestation de validation de l'UE	40
	Validation d'une UE d'engagement social : engagement civique, social...	Attestation de validation de l'UE	40
	Participation aux réserves opérationnelles (SSA, MSS)	Attestation de validation de la formation	40
Expérience professionnelle	Expérience professionnelle réalisée dans tout domaine	Attestation de l'employeur	10 points/70h ou 20 points/140h *(30 points max)*
Mobilité Linguistique	Stage ERASMUS 12 mois	Attestation de validation de stage	60
	Stage ERASMUS 6 mois	Attestation de validation de stage	40
	Stage mobilité courte hors subdivision (durée minimale d'1 mois)	Attestation de validation de stage	15
	Stage mobilité courte internationale (durée minimale d'1 mois)	Attestation de validation de stage	20
	Niveau de langue B2 (anglais ou autre)	Certification	10
	Niveau de langue C1 (anglais ou autre)	Certification	20
	Niveau de langue C2 (anglais ou autre)	Certification	30